

SÉANCE DU : 24 FEVRIER 2021

Date de convocation du conseil municipal : 17 Février 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

POINT N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Sylvie LAFORÊT-PROTIÈRE

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Isabelle BUSQUET ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Olivia ROBERT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; Mme Sylvie LAFORÊT-PROTIÈRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA ; M. Maximin CATINEAU.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) donne pouvoir à M. Raphaël BERGER (adjoint) ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Guillaume BIDAUD donne pouvoir à M. Loïc ALIRAND (adjoint).

Membre absent : M. Damien JACQUEMONT (pour le point n°10).

POINT N° 2 : **AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE COHERENCE METROPOLITAIN**

RAPPORTEUR : Le maire

Contexte

En vertu de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de l'article L. 3633-3 du Code général des collectivités territoriales, la conférence métropolitaine élabore, dans les neuf mois qui suivent chaque renouvellement général des conseils municipaux, un projet de Pacte de cohérence métropolitain entre la Métropole et les Communes situées sur son territoire. Selon la loi, il fixe pour la durée du mandat la stratégie de délégation de compétences de la Métropole aux Communes et des Communes à la Métropole de Lyon. Le projet de Pacte est élaboré et adopté par la Conférence métropolitaine. Le pacte de cohérence métropolitain est arrêté par délibération du Conseil de Métropole, après consultation des Conseils municipaux des Communes situées sur son territoire.

Le projet de Pacte est issu d'un travail mené en concertation et en lien étroit avec les Maires des 59 Communes de la Métropole, dans le cadre des Conférences Territoriales des Maires. Ce sont ainsi 10 réunions de travail, à l'échelle des Conférences Territoriales des Maires, qui se sont tenues et dont les échanges ont été prolongés par une vingtaine de contributions transmises par les Communes et les Conférences Territoriales des Maires.

Un groupe de travail consacré au Volet financier du Pacte s'est réuni à 3 reprises. La Conférence métropolitaine s'est réunie les 18 septembre et 20 novembre 2020, les 11 janvier et 29 janvier 2021. Ce travail de concertation a permis d'aboutir à un projet de texte définissant les modalités de travail et de coopération entre les Communes du territoire et la Métropole, respectueuses des compétences et de la légitimité de chacun.

Au cours de la séance du 29 janvier 2021, le projet de Pacte a été adopté par la Conférence métropolitaine à la majorité simple des maires représentant la moitié de la population totale des communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon (conformément à l'article L. 3633-3 du Code général des collectivités territoriales).

La procédure d'adoption du Pacte, telle que prévue par les textes, se poursuit :

- le projet de Pacte est soumis pour avis aux Conseils municipaux,
- le Conseil de Métropole arrête, par délibération, le Pacte de cohérence métropolitain, dans sa version définitive.

Éléments de synthèse du projet de Pacte

Le projet de Pacte de cohérence métropolitain précise, dans un premier temps, les principes structurant la relation Métropole-CTM-Communes, renforçant le rôle des instances de gouvernance que sont les Conférences Territoriales des Maires et la Conférence métropolitaine, dans le souci d'une relation de confiance et de dialogue.

Le projet de Pacte propose ensuite une méthode de coopération autour de 7 axes stratégiques prioritaires, pour lesquelles la coopération avec les communes est indispensable à la mise en œuvre d'une politique métropolitaine efficace, au service des habitants du territoire :

- Revitalisation des centres-bourgs
- Éducation
- Modes actifs
- Trame verte et bleue
- Alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage
- Logement, accueil, hébergement : digne abordable et de qualité
- Développement économique responsable, emploi et insertion

Il vient également consacrer la poursuite de 6 domaines de coopérations préexistants et structurants pour la relation entre les Communes et la Métropole, qui ont fait preuve de leur valeur-ajoutée en matière de service rendu lors du précédent mandat et dont la pertinence se confirme :

- Action sociale
- Santé
- Culture-sport-vie associative
- Propreté-nettoisement
- Politique de la ville
- Maîtrise et accompagnement du développement urbain

Chaque Conférence Territoriale des Maires aura ensuite, dans les 9 mois suivant l'adoption du Pacte en Conseil de Métropole, à formaliser un Projet de territoire 2021-2026. Le Projet de territoire, formalisé à l'issue d'une démarche de concertation et de co-construction entre Communes d'une même Conférence Territoriale des Maires et la Métropole, permettra d'identifier les axes stratégiques du Pacte et domaines de coopération dont la CTM souhaite se saisir, et les projets opérationnels s'y rattachant.

Après adoption en Conférence territoriale des Maires, le projet de territoire sera ensuite délibéré dans les Conseils municipaux des Communes composants la CTM, pour avis, puis délibéré en Conseil de Métropole.

Enfin, le projet de Pacte de cohérence métropolitain présente les moyens alloués pour permettre sa mise en œuvre, dans un souci d'efficacité et de justice territoriale :

- Une enveloppe financière territoriale de 200 millions d'euros au global est allouée aux CTM, pour les années 2021 à 2026.

Elle permet le financement d'opérations d'aménagement du domaine public en proximité via le Fonds d'initiative communal (FIC) et les Actions de proximité (PROX), pour 118 millions d'euros sur le mandat.

Elle permet également le financement de projets opérationnels s'inscrivant dans les axes stratégiques du Pacte, pour un montant total de 82 millions d'euros sur le mandat

- Un chantier d'approfondissement de la territorialisation des services et des politiques publiques métropolitaines est engagé.
- Le dispositif d'ingénierie territoriale est conforté, au travers des réseaux, outils et plateformes de services existants et dont le développement est à poursuivre.

Sur le Pacte de cohérence métropolitain qui lui est présenté, la Commune d'Écully émet les trois réserves suivantes :

Première réserve :

Emet le vœu que la gouvernance métropolitaine respecte le principe de subsidiarité et garantisse aux Maires et aux conseils municipaux une élaboration concertée des politiques de proximité, permettant ainsi aux conseils municipaux de conserver leur rôle irremplaçable.

Deuxième réserve :

Emet le vœu que les montants FIC et PROX puissent faire l'objet d'une clause de revoyure d'ici la fin du mandat afin, le cas échéant, de voir leurs montants évoluer à la hausse lorsqu'ils répondent à des besoins très concrets.

Troisième réserve :

Emet le vœu que la coopération entre la Métropole de Lyon, les conférences territoriales des Maires, le SYTRAL et l'ensemble des acteurs puisse être davantage renforcée dans l'élaboration d'un schéma des mobilités des différents secteurs de la Métropole, privilégiant une approche multimodale et favorisant les mobilités actives.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 3633-3 ;

Monsieur le Maire annonce que le premier sujet de ce soir concerne l'avis de la commune sur le projet de pacte de cohérence métropolitain, et qu'Écully a la chance d'accueillir ce soir Madame Hélène Geoffroy, qui est vice-présidente de la Métropole en charge justement de ce sujet, et avec qui Monsieur le Maire a eu l'occasion d'échanger ces derniers temps. Il leur a paru intéressant que Madame Geoffroy puisse venir présenter ce pacte un petit peu plus en détail à l'ensemble du conseil municipal afin que chacun puisse poser ses questions, puis Monsieur le Maire prendra la parole pour proposer une position de la Ville d'Écully avec quelques petits aspects complémentaires. Monsieur le Maire remercie Madame Geoffroy d'avoir bien voulu être présente ce soir.

Monsieur Catoire s'interroge sur la méthode de travail par rapport à la rédaction de ce pacte, et demande à Madame Geoffroy si la Métropole est repartie d'un pacte déjà existant et comment elle a rédigé ce pacte de cohérence qui leur est proposé ce soir.

Monsieur Catoire évoque le rôle d'ascension entre les communes et la Métropole, basé sur une discussion et une prise de température du terrain, mais il s'interroge sur la décision finale en disant qu'elle revient à la Métropole. Il s'inquiète plus particulièrement sur des compétences telles que l'urbanisme et la voirie, et demande à Madame Geoffroy comment la Métropole compte mettre en œuvre les échanges commune/Métropole pour que cela reste le plus démocratique et surtout le plus en lien avec le terrain ?

Madame Geoffroy dit qu'effectivement il y avait déjà un pacte de cohérence lors du précédent mandat. Dans ce pacte-là, l'exécutif avait fait le choix de lister toutes les compétences de la Métropole et avait demandé à chaque commune de dire de quelles compétences elle souhaitait se saisir, soit pour la mutualisation soit pour approfondir un certain nombre de travaux. Madame Geoffroy dit que c'est ainsi que, sur l'action sociale par exemple, certaines communes ont fait le choix de mutualiser les travaux de la Maison de la Métropole et de leur

CCAS. Simplement, l'exécutif s'est rendu compte que l'ensemble des 21 sujets, les communes n'ont pas eu le temps de s'en saisir parce que la Métropole a pris beaucoup de temps pour élaborer ce pacte, et il restait trop peu de temps pour mettre en œuvre ces nombreux sujets. D'où l'idée de l'exécutif du mandat actuel de resserrer et de dire sur quels sujets il fallait resserrer. Monsieur Catineau parle de l'urbanisme, de la voirie, ce sont clairement des sujets sur lesquels l'on est dans des compétences très croisées. Bien sûr que la Métropole a les financements, qu'elle vote et délibère, Madame Geoffroy reconnaît que, par définition, la Métropole a le dernier mot, mais elle insiste sur le fait que c'est le mode de coopération mis en œuvre qui est important. Pour ce qui concerne le FIC, c'est la commune qui soumet sa liste des travaux qu'elle souhaite obtenir, la Métropole fera alors une expertise technique et dira si elle pense que ces travaux sont faisables au regard du montant dont dispose la commune. En aucun cas la Métropole ne contestera la demande de la commune. Pour la PROX, c'est à l'échelle de la CTM, et donc la complexité va résider sur le fait qu'il faut que l'ensemble des communes qui composent la CTM se mettent d'accord. Là encore, ce sont les communes qui jugent, pas la Métropole. Bien sûr, il y a tout de même les politiques de la Métropole. Madame Geoffroy prend l'exemple de la politique des modes actifs, et dit que sur ces sujets-là, il est évident que la Métropole a une politique décisive. Elle veut réaliser un Réseau Express Vélo, si une commune vient lui dire qu'elle veut plus de voitures, il y aura alors forcément débat avec la Métropole. Mais Madame Geoffroy part du principe que lorsque l'on est des élus en responsabilité, on a l'intelligence des situations. Si un élu a des projets dont il sait qu'ils sont à l'inverse de ce que demande l'exécutif métropolitain, il réalise ses projets avec le propre budget de sa commune. Pour conclure, Madame Geoffroy pense qu'il y a suffisamment d'intérêts communs pour qu'ils puissent être co-financés ou financés par la Métropole, et c'est vraiment là l'état d'esprit du pacte de cohérence.

Monsieur Margaine s'interroge à propos de deux sujets qui lui semblent paradoxaux à la lecture du pacte : il y a un premier sujet qui est la revitalisation du centre-bourg et un dernier sujet sur le développement économique responsable, l'emploi et l'insertion. Or, on voit souvent que les acteurs majeurs de l'emploi et de l'insertion sont aussi ceux qui sont la cause de la désertification des centres-villes. Monsieur Margaine nomme la grande distribution dans son ensemble, des plateformes comme Amazon aujourd'hui qui s'installent en périphérie des villes et qui captent quand même beaucoup d'emplois. Il demande à Madame Geoffroy comment la Métropole compte lutter concrètement contre cette dichotomie entre ceux qui créent des emplois et ceux qui créent la dévitalisation des centres-villes.

Madame Geoffroy répond que sur ce sujet, la première vice-présidente en charge de l'économie, Madame Emeline Baume, sera plus à même de pouvoir en parler. Dans l'état d'esprit, il y a deux choses, il y a d'abord le niveau national avec les directives de l'État interdisant désormais de développer de nouvelles artificialisations de sols pour des surfaces commerciales importantes, et ça, indépendamment des politiques locales métropolitaines ou municipales, c'est quelque chose qui, au niveau national, est porté, y compris avec la volonté de redévelopper les questions de commerces de proximité. Il y a ensuite la Métropole qui va avoir une politique très affirmée là-dessus, notamment avec l'aspect foncier qui est essentiel parce que si l'on maîtrise le foncier, on maîtrise l'ensemble des reconversions des friches, qui sont les endroits où l'on peut voir ces grandes enseignes s'installer, et du coup, on maîtrise les développements de ce point de vue-là. Lorsque l'on parle de revitalisation des centres-bourgs, c'est justement la volonté de limiter le développement de nouvelles grandes surfaces d'implantation commerciale.

Madame Geoffroy conclut en disant qu'il y a tout un schéma de développement économique qui est en train d'être retravaillé par la première vice-présidente, avec des orientations un peu nouvelles par rapport au mandat précédent et qui pourront sûrement répondre à la question de Monsieur Margaine. Madame Geoffroy propose d'inviter la première vice-présidente lors d'une CTM pour pouvoir débattre de sujets précis, ou alors, elle peut lui remonter ces inquiétudes de son côté afin qu'elle puisse faire au conseil municipal un petit retour.

Madame Gardon-Chemain souhaite dire à Madame Geoffroy combien elle est sensible à sa venue ce soir parce qu'elle a trouvé, lors du précédent mandat, durant lequel elle était conseillère métropolitaine, que l'exercice de la démocratie de la Métropole était un peu compliqué. Il lui plaît également que ce pacte ait été rédigé très rapidement car cela permet à l'équipe d'Écully de rentrer vite dans l'action. Madame Gardon-Chemain a apprécié le pacte de cohérence qu'a présenté Madame Geoffroy, mais elle dit qu'à Écully, les élus sont très attachés à la subsidiarité. Il est très important que les élus de la commune comme les élus de la Métropole travaillent ensemble pour les habitants, et les élus de la commune ont aussi leur totale légitimité. Elle reconnaît que la présentation sur la manière de collaborer a été très bénéfique au sein de la CTM. Il y a maintenant un nouvel élan au niveau de la collaboration. Madame Gardon-Chemain s'inquiète sur la façon de faire de la

Métropole. Elle prend l'exemple du REV (Réseau Express Vélo) que la Métropole va venir leur présenter et demande si ce projet est déjà bouclé ou si les communes vont avoir droit d'associer différents vœux au projet et les y insérer. Elle se réjouit de la présence d'une clause de revoyure, parce qu'elle ne doute pas de la bonne volonté de la Métropole, mais rappelle que les habitants d'Écully comptent sur leurs élus et les attendent.

Monsieur Catineau partage la réserve émise par Madame Gardon-Chemain. Il rappelle également la réserve que son groupe émet à l'idée des histoires de compétences puisque certaines d'entre elles vont passer aux mains de la Métropole. Monsieur Catineau pense notamment à l'urbanisme et la voirie, et même si l'on perçoit dans le discours de Madame Geoffroy la volonté d'être dans le dialogue, pour certaines décisions, la décision finale reviendra quand même à la Métropole. Pour Monsieur Catineau, cela signifie que les communes, qui représentent tout de même le premier échelon municipal accessible aux citoyens, sont en train de perdre certains pouvoirs, certaines compétences. Son groupe n'est pas d'accord avec cette vision et s'abstiendra lors du vote.

Monsieur Jacquemont remercie Madame la vice-présidente pour sa présentation qui rassure son groupe sur le pacte métropolitain. Il voudrait d'abord souligner la volonté d'égalité des territoires qui se traduit par des clés de répartition objectives ; c'était une proposition que l'équipe municipale du précédent mandat avait mise dans une version éculloise du pacte métropolitain, et Monsieur Jacquemont s'en réjouit car c'est une manière de montrer que l'ensemble des Grands Lyonnais sont égaux vis-à-vis de l'action que souhaite entreprendre la Métropole. Le groupe de Monsieur Jacquemont se réjouit également de l'organisation proposée avec des moyens qui sont alloués à la conférence territoriale des maires. C'est quelque chose de très important pour son groupe parce que les CTM seront ainsi capables de porter de véritables projets de territoires avec des communes qui doivent arriver à se mettre d'accord pour porter ensemble ces projets. C'est une bonne première démarche. Là où son groupe est un peu moins convaincu, même si Monsieur Jacquemont a bien lu qu'il s'agissait d'une prolongation des montants déjà existants précédemment, c'est que les montants restent assez faibles à l'échelle d'une CTM comme la leur, et il espère qu'ils n'engendreront pas des seules listes d'actions dépourvues de cohérence, dépourvues de réponses aux enjeux du territoire. Il rappelle que la CTM Ouest-Nord est traversée par la M6, et que la coordination des communes sur cet axe-là et sur son aménagement est un enjeu central pour la vie des habitants, et Monsieur Jacquemont ne pense pas que l'on puisse, avec le montant proposé, seulement agir à la hauteur des enjeux des 110 000 véhicules/jour. Il prend cet exemple pour montrer qu'il faudra aussi probablement d'autres actions et il espère que la CTM pourra être une caisse de résonance des projets comme celui-ci.

Monsieur Jacquemont souhaite également souligner, comme ses collègues, l'attachement de son groupe au principe de subsidiarité ; son groupe est convaincu que seule l'application de ce principe peut permettre de renouer la confiance entre les habitants et les élus. Monsieur Jacquemont pense donc qu'il est très important de ne pas tomber dans le risque d'une relation politisée, et il invite d'ailleurs à ce titre Monsieur le Maire à être dans la retenue partisane ainsi que l'exécutif métropolitain.

Monsieur Jacquemont a une question à destination de Monsieur le Maire : dans le cadre des choix à faire pour le projet de territoire, quels sont les axes stratégiques sur lesquels il souhaite que la commune travaille, quelles sont les coopérations qu'il souhaite maintenir, et enfin quels sont les projets opérationnels qu'il souhaite défendre à la fois pour Écully mais également pour l'ensemble du territoire de la CTM et, plus largement, pour la Métropole ?

Madame Asti-Lapperrière se demande pourquoi l'avis du conseil municipal est demandé ce soir alors que chacun sait que Monsieur le Maire a déjà voté en faveur de ce pacte lors du conseil métropolitain du 29 janvier. Elle pourrait penser que le calendrier présente une sorte de bizarrerie puisque finalement, le Maire a déjà décidé avant de solliciter son conseil. Même si c'est ce que prévoit la loi, Madame Asti-Lapperrière aurait pu imaginer malgré tout que les élus de cette enceinte soient sollicités avant pour pouvoir construire ensemble un avis représentant Écully dans ce dispositif. Ceci étant dit, Madame Asti-Lapperrière rappelle que la relation historique qui existait entre les communes et le Grand Lyon, devenu la Métropole, reste adaptée puisque maintenant les conseillers métropolitains sont élus au suffrage direct. Madame Asti-Lapperrière était ce matin en réunion avec Bruno Bernard pour essayer de lui faire préciser comment il envisageait les relations d'une part avec les communes mais aussi avec les conseillers métropolitains du territoire. Ce dernier a confirmé qu'il attend de ses conseillers les propositions de territoire, et qu'il faut trouver ensemble l'articulation qui fera que le territoire sera certes représenté à la Métropole, mais surtout arrivera à trouver une forme d'expression au service des habitants du territoire parce que, malgré tout, que ce soient les communes ou la Métropole, chacun

a la volonté de servir ses habitants. Madame Asti-Lapperrière renouvelle donc sa proposition à Monsieur le Maire, elle est à sa disposition pour qu'ils puissent démarrer ce travail concerté, et régler ce pas de danse à deux, peut-être à trois, et elle remercie Madame la vice-présidente d'être venue jusqu'à Écully pour faciliter cet échange à 3.

Madame Geoffroy remercie les élus d'avoir apprécié la clarté du texte, l'équipe de la Métropole leur en sait gré parce que cela a vraiment été un travail rendu le plus collaboratif possible entre les communes, la Métropole et les CTM qui ont d'ailleurs beaucoup aidé à enrichir les textes dans toutes ses versions ; il y en a eu trois, et cela a été, de ce point de vue-là, un bel exercice.

Sur le Réseau Express Vélo, il sera présenté dans la CTM qui aura lieu à Écully lundi prochain, le principe, c'est que le vice-président vient avec les services de la Métropole présenter la façon dont il imagine le REV. Il y a effectivement déjà des travaux de faits, il va présenter des tracés, mais il demande à chaque CTM si elles ont des infléchissements ou d'autres itinéraires souhaités. Evidemment que la discussion ne porte pas sur le fait de faire ou non un Réseau Express Vélo puisque la Métropole souhaite le faire, mais les élus municipaux ont leur mot à dire sur les tracés et itinéraires.

Sur la question des pertes de compétences, Madame Geoffroy comprend les inquiétudes de certains, mais elle croit qu'il ne faut pas s'inquiéter parce que, malgré tout, les pouvoirs du Maire restent les mêmes, notamment en termes d'urbanisme où ils sont essentiels. C'est la raison pour laquelle il y a beaucoup de sujets liés aux aménagements sur les axes stratégiques, parce que, même si la Métropole a les compétences, sans l'aval d'un Maire, la réalisation d'un aménagement reste plus compliquée, et Madame Geoffroy pense que l'on peut trouver des modes de coopération intéressants.

Sur la question des moyens alloués, Madame Geoffroy répond qu'ils ont malgré tout augmenté, et elle rappelle la clause de revoyure qui peut être utile si les finances de la Métropole s'améliorent d'ici-là.

Madame Geoffroy revient sur le vote du Maire, et confirme, comme l'a dit Madame Asti-Lapperrière que le texte prévoit que les Maires soient concertés en conférence métropolitaine avant l'avis des conseils municipaux.

Pour terminer, Madame Geoffroy dit à l'ensemble des élus que l'avis qu'ils formuleront ce soir sera bien entendu annexé à la délibération du conseil de Métropole du 15 mars, il y aura donc bien l'avis des 59 communes.

Madame Geoffroy remercie les élus de la précision de leurs questions qui lui prouve qu'ils ont bien lu le pacte de cohérence. « Il est très plaisant, lorsque l'on écrit un document, que d'autres le lisent. Je vous en remercie. »

Monsieur le Maire remercie encore une fois Madame la vice-présidente pour sa présence et en profite pour saluer son écoute, sa disponibilité, et sa compréhension des réserves de la commune parfois, des interrogations de la commune de temps en temps, et des enjeux de la commune très souvent puisque Madame Geoffroy étant Maire elle-même, il est très rassurant quand il faut dialoguer ou échanger de se sentir écouté et compris. Monsieur le Maire veut aussi saluer le travail collectif qui a été réalisé au sein de la CTM. Monsieur le Maire travaille effectivement depuis de nombreuses semaines avec ses collègues Maires de Champagne-au-Mont-d'Or, de Dardilly, de La Tour de Salvagny, de Limonest, de Lissieu, de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, et ils ont souhaité aborder ce pacte de cohérence métropolitain en essayant autant que faire se peut d'avoir une position de territoire qui soit commune. Et c'est la raison pour laquelle, Madame Asti-Lapperrière l'a souligné, lorsqu'ils ont eu à se prononcer en tant que Maires, ils ont tous voté de la même manière. Et c'est un symbole qui est important parce qu'il a la conviction, et de ce point de vue-là, cela rassurera Monsieur Jacquemont, que justement, cette position commune, elle doit reposer sur des faits, sur du concret, et elle doit s'affranchir de toute logique partisane et politicienne. Et c'est bien dans cet état d'esprit que Monsieur le Maire a travaillé avec les collègues Maires et avec la Métropole pour essayer d'apporter quelques ajustements. Et c'est important de le souligner parce qu'en réalité, c'est ce qu'attendent les concitoyens de la part de leurs élus, les élus sont là avant tout pour défendre leurs intérêts, et, lorsqu'ils sont mûs par cet objectif, ils arrivent à trouver des solutions. Ce pacte est finalement un outil, un cadre qui permettra de structurer les relations des communes avec la Métropole, et, pour sa part, Monsieur le Maire envisage cette relations sous 3 aspects : le premier, c'est la confiance, parce que l'on ne construit rien de durable sans la confiance. C'est pour cela que Monsieur le Maire a apprécié ces dernières semaines de pouvoir commencer à travailler avec Madame la vice-présidente et avec les collègues Maires de la CTM, ils ont pu poser un certain nombre de jalons qui rendent Monsieur le Maire plutôt confiant pour l'avenir. Le deuxième élément, c'est la transparence, et là encore, Monsieur le Maire insiste sur cette notion qu'il aime répéter dans cette enceinte parce qu'en réalité il croit que l'on a besoin, pour redonner goût à la chose publique aux concitoyens, de faire les choses dans la transparence. C'est pour cette raison évidente que Monsieur le Maire ne fera pas durer de faux suspense, et la proposition qu'il fait ce soir à l'ensemble de ses collègues, c'est de voter ce pacte de cohérence métropolitain,

puisque'il avoue qu'il ne se sentirait pas très à l'aise d'avoir voté en tant que Maire d'une façon et de jouer des partitions ou des propositions politiques au sein de son conseil municipal. La transparence est donc quelque chose d'important et Monsieur le Maire croit qu'il n'y a pas de place pour les agendas cachés, les calculs politiques, et de ce point de vue-là, il a aussi toute confiance en Madame la vice-présidente. Le troisième et dernier élément, c'est l'exigence. Monsieur le Maire a coutume de dire qu'Écully est la ville de l'excellence et qu'elle doit vraiment envisager le meilleur pour ses concitoyens. Il dit donc à Madame Geoffroy qu'elle trouvera, au sein de ce conseil municipal, dans sa diversité, toujours ce degré d'exigence quant à la qualité des projets qu'il souhaitera porter avec l'appui et le soutien de la Métropole.

Pour compléter, Monsieur le Maire voudrait aussi rentrer sur le fond de ce pacte. Il l'a déjà dit à Madame Geoffroy et le redit ce soir de la même manière, il partage complètement un certain nombre d'axes stratégiques qui figurent dans ce pacte de cohérence métropolitain. Il veut insister notamment sur les 4 premiers, la revitalisation des centres-bourgs, l'éducation, les modes actifs ou encore la trame verte et bleue. Monsieur le Maire croit que sur ces 4 axes, cela apportera déjà un début de réponse à la question de Monsieur Jacquemont, il croit qu'Écully et les communes ont de beaux projets à faire valoir, des choses à porter collectivement. Et donc, sur le fond, ce pacte paraît parfaitement faire sens, en tout cas, pour sa part, Monsieur le Maire, sur le fond, adhère à une grande partie, pour ne pas dire la totalité de ce pacte. Pour autant, au moment d'avancer sur le vote et fort des échanges qui viennent d'avoir lieu, Monsieur le Maire souhaite apporter un certain nombre de réserves qu'il propose à ses collègues du conseil municipal d'adopter ce soir, tout en précisant au préalable, pour ne pas éluder la question de Monsieur Jacquemont, que sur le projet de territoire, à ce stade, il est encore trop tôt pour parler de projet concret puisque'il est en train de faire ce travail avec les collègues Maires de la CTM. En tout cas, ils sont convenus avec les Maires de la CTM de choisir justement des axes stratégiques pour lesquels l'ensemble de leurs communes pourrait trouver un intérêt à travailler et à collaborer ensemble. La première réserve, qui reprend un mot qui a été largement prononcé ici ce soir, c'est d'émettre le vœu que la gouvernance métropolitaine respecte le principe de subsidiarité et garantisse aux Maires et aux conseils municipaux une élaboration concertée des politiques de proximité, permettant ainsi aux conseils municipaux de conserver leur rôle irremplaçable. Monsieur le Maire croit qu'avec cette réserve, il reprend à peu près l'ensemble des commentaires, des remarques et des interventions qui ont été faits ce soir. La deuxième réserve, qui fera plaisir un peu plus spécifiquement au groupe de Monsieur Jacquemont, c'est d'émettre le vœu effectivement que les montants FIC et PROX puissent faire l'objet d'une clause de revoyure spécifique donc d'ici la fin du mandat afin, le cas échéant, de voir leurs montants évoluer à la hausse lorsqu'ils répondent à des besoins très concrets. Il peut y avoir des projets structurants d'envergure, Monsieur Jacquemont évoquait toute à l'heure les aménagements qui pourraient avoir lieu autour de la M6, et, de ce point de vue-là, cette deuxième réserve paraîtrait tout à fait faire sens, et Monsieur le Maire pense qu'avec la Métropole, ils doivent être capables de la partager. Et enfin, la dernière réserve, c'est aussi un vœu autour de la notion sur laquelle la coopération entre la Métropole, les Conférences Territoriales des Maires, le Sytral et l'ensemble des acteurs puisse être davantage renforcée dans l'élaboration d'un schéma des mobilités des différents secteurs de la Métropole afin de privilégier une approche multimodale et favorisant les mobilités actives. Monsieur le Maire a eu l'occasion de le dire à Madame Geoffroy, mais le sujet des mobilités et des transports sur Écully, sur la CTM, et plus largement sur l'Ouest lyonnais est un sujet fondamental. C'est pour cela que Monsieur le Maire propose à ses collègues ce soir, s'ils en sont d'accord, d'adopter également cette réserve-là.

Pour résumer, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil de délibérer sur ces 3 vœux, et, au-delà de ces 3 vœux, d'émettre un avis favorable sur le pacte de cohérence métropolitain tel qu'il leur a été présenté ce soir par Madame la vice-présidente Hélène Geoffroy.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour.

- Adopte la première réserve : « Emet le vœu que la gouvernance métropolitaine respecte le principe de subsidiarité et garantisse aux Maires et aux conseils municipaux une élaboration concertée des politiques de proximité, permettant ainsi aux conseils municipaux de conserver leur rôle irremplaçable ».

A l'unanimité, par 33 voix pour.

- Adopte la deuxième réserve : « Emet le vœu que les montants FIC et PROX puissent faire l'objet d'une clause de revoyure d'ici la fin du mandat afin, le cas échéant, de voir leurs montants évoluer à la hausse lorsqu'ils répondent à des besoins très concrets ».

A l'unanimité, par 33 voix pour.

- Adopte la troisième réserve : « Emet le vœu que la coopération entre la Métropole de Lyon, les conférences territoriales des Maires, le SYTRAL et l'ensemble des acteurs puisse être davantage renforcée dans l'élaboration d'un schéma des mobilités des différents secteurs de la Métropole, privilégiant une approche multimodale et favorisant les mobilités actives ».

Par 31 voix pour et 2 absentions (Groupe Ecully pour tous)

- Emet un avis favorable sur le pacte de cohérence métropolitain adopté par la Conférence métropolitaine du 29 janvier 2021.

POINT N° 3 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

RAPPORTEUR : Le maire

En application de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC) est formée entre la Métropole de Lyon et les communes situées sur le territoire métropolitain. Celle-ci évalue les transferts de charges consécutifs à un transfert de compétence ou une extension du périmètre de la Métropole de Lyon.

Par délibération n° 2020-0267 du 14 décembre 2020, le Conseil de la Métropole a arrêté la composition de cette commission et fixé le nombre de sièges à 59, chaque membre représentant l'une des 59 communes du territoire.

Pour l'approbation des rapports soumis à la CLETC, qui sont adoptés à la majorité simple, la voix du Président de séance étant prépondérante en cas d'égalité, chaque membre dispose d'autant de voix que la commune disposerait de sièges au sein d'un Conseil, si celui-ci avait été composé à l'issue du scrutin municipal de 2020 conformément aux règles applicables aux établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre.

Pour la ville d'Ecully, son représentant disposera de deux voix.

En application de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le scrutin est par principe secret. Néanmoins, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Monsieur Jacquemont trouve dommage que l'opposition n'ait pas été intégrée dans cette commission. Après la séquence qui vient de se dérouler, Monsieur Jacquemont croit que chacun a montré qu'ils étaient des élus tous responsables qui souhaitent défendre l'intérêt de leur territoire. Il aurait donc pu imaginer qu'un membre de l'opposition puisse siéger en tant que suppléant, cela aurait été une ouverture symboliquement forte. De ce fait, son groupe s'abstiendra.

Monsieur Catineau dit qu'il a l'habitude désormais de cette cuisine interne, comme cela s'est déjà fait pour les conseils d'écoles, pour les différentes commissions pour lesquelles il y avait eu, malgré tout, une concertation en amont au niveau des différents représentants des groupes politiques de cette instance. Là, les groupes d'opposition n'ont même pas été consultés, alors que, Monsieur le Maire l'a rappelé, cette CLECT a quand même des missions importantes. Affaibli par ce système qu'il considère comme étant très peu représentatif, le

groupe de Monsieur Catineau ne votera pas pour, ni contre, ne s'abstiendra pas non plus, il souhaite simplement ne pas prendre part au vote, et que cela soit notifié sur le PV parce qu'à un moment donné, Monsieur Catineau pense qu'il faut dire clairement les choses et cesser un petit peu cette cuisine interne d'entre-soi.

Monsieur le Maire entend la demande telle qu'elle est formulée en tout cas par Monsieur Jacquemont – il l'entend un peu moins de la part de Monsieur Catineau, mais il y reviendra après – et, pour être honnête, s'il y avait eu 2 sièges de titulaires, Monsieur le Maire aurait envisagé de donner un poste à l'opposition. Mais avec un seul siège de titulaire, il est compliqué d'envisager que la commune soit représentée par l'opposition au sein d'une telle instance si Madame Gardon-Chemain ou le premier des suppléants venaient à être empêchés. Monsieur le Maire comprend les réserves de Monsieur Jacquemont, les entend, mais il va cependant rester sur ses positions. Quant à Monsieur Catineau, Monsieur le Maire a déjà eu l'occasion de le lui dire mais il va le répéter ce soir, on vit dans un monde où les mots ont un sens, et donc Monsieur le Maire n'accepte pas les termes tels que « cuisine interne », il ne s'agit pas de ça. Et si Monsieur Catineau veut que l'on parle de cuisine, Monsieur le Maire va être obligé de révéler la raison pour laquelle il a été dans l'incapacité de produire et de fournir à l'ensemble des élus ce soir le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal puisque, depuis à peu près 3 semaines, les services cherchent désespérément à le joindre pour lui faire signer le PV. Monsieur le Maire rassure tout le monde, le compte rendu est prêt depuis très, très longtemps, il manque juste la signature de Monsieur Catineau qui est introuvable depuis 15 jours. Donc Monsieur le Maire veut bien que l'on parle de cuisine et de tous les termes imaginables, mais, à un moment donné, un élu est aussi là pour faire preuve de responsabilité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour.

- S'est prononcé sur un mode de scrutin public à mains levées ;

Par 27 voix pour, 4 abstentions (Groupe Ecully Naturellement) et le Groupe Ecully pour tous qui ne souhaite pas prendre part au vote.

- Procède à la désignation de Madame Agnès GARDON-CHEMAIN en tant que représentante titulaire et de Monsieur Nicolas de GARILHE et Monsieur Jean-Philippe CORDIN en tant que suppléants de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

FINANCES :

POINT N° 4 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2021

RAPPORTEUR : Loïc ALIRAND

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et notamment son article 13 relatif à l'obligation de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1 ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire préfectorale n° E-2016-34 du 23 novembre 2016 relative au contenu et modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (DOB) ;

Depuis la loi «Administration Territoriale de la République» (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement à l'ensemble des collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Ainsi le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, l'information est renforcée puisque le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) doit aussi comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs et doit aussi notamment préciser l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne car il doit, en outre, être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire de 2021 doit donc permettre au Conseil municipal de discuter des orientations budgétaires, qui préfigurent les priorités qui impacteront le budget primitif 2021 et les exercices budgétaires à venir pour certains programmes structurants. Le ROB est aussi l'occasion d'informer les Conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de la commune.

Le Budget Primitif 2021 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population éculloise, tout en intégrant :

- le contexte économique national,
- les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2021,
- la situation financière locale.

I) Le Contexte général : situation économique et sociale à fin 2020 :

I-1) L'économie mondiale face à la pandémie mondiale de la COVID-19 :

L'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2 a commencé par impacter les métropoles chinoises puis a touché à son tour le reste du monde au début de l'année 2020. Depuis le début de l'année 2020, l'économie mondiale a dû évoluer au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Pour faire face à la première vague qui a submergé les services hospitaliers au printemps, les gouvernements ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au deuxième trimestre de 2020 par un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Après une récession d'ampleur inédite au premier semestre de 2020, l'activité a évolué de manière erratique au cours du deuxième semestre de 2020.

Les déconfinements progressifs durant l'été 2020 se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au troisième trimestre de 2020 mais l'activité est toutefois restée en retrait par rapport à fin 2019.

A partir de septembre 2020, l'accélération des contaminations a repris. L'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés à une deuxième vague de contaminations. Au quatrième trimestre, la réintroduction progressive des mesures restrictives puis le recours à des nouveaux confinements a de nouveau pesé sur l'activité.

Depuis Noël, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux a conduit à un nouveau retour en force des confinements dont les impacts vont compliquer les échanges économiques pour le premier semestre de 2021.

Avec plus de 1,9 millions de décès et plus de 92 millions de cas d'infections à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les campagnes de vaccination lancées depuis fin 2020 constituent de véritables lueurs d'espoir, qui pourraient devenir réalité au deuxième semestre de 2021

I-2) la zone euro : crise sanitaire et activité en dents de scie :

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai 2020 dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi au troisième trimestre de 2020. Néanmoins l'activité de la zone euro demeure en retrait de 4,4 % par rapport au quatrième trimestre de 2019. Ceci découle de la moindre activité des secteurs sources de fortes interactions sociales (services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres secteurs liés au tourisme). Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) ont ainsi souffert davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Au quatrième trimestre de 2020, la deuxième vague de contamination a conduit au retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité, puis à l'instauration de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays : Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...

L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure. Les gouvernements ont en effet cherché à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction, industrie). D'après les indicateurs avancés, cette stratégie semble avoir été relativement efficace. Selon la BCE, le repli de la croissance en zone euro devrait être autour de 2,8 % au quatrième trimestre et de 7,3 % en moyenne en 2020.

Avec le lancement des campagnes de vaccination, la confiance s'est renforcée en zone euro, alors même que l'activité économique devrait être bien moins dynamique qu'attendu au premier semestre de 2021. Face à la propagation de variants de la COVID-19 particulièrement contagieux, l'Europe est marquée en ce début d'année par des confinements plus stricts qu'à l'automne.

I-2-1) Soutien massif des institutions européennes :

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

- a) Outre le programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée, les Etats membres de l'UE ont conçu à l'été 2020 un important plan de relance : *Next Generation EU*, de 750 milliards € de prêts et subventions. Définitivement validé en décembre 2020, il s'appliquera en 2021-2022 principalement en soutenant l'investissement. Pour la première fois l'UE financera les Etats membres par l'émission de dettes en son nom propre. La France devrait en bénéficier à hauteur de 40 milliards d'euros.
- b) De son côté, contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) de 120 milliards €, elle a créé le programme PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*) initialement doté d'une capacité de 750 milliards €, portée progressivement à 1 850 milliards € en décembre 2020.

Par ailleurs, la BCE a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, les économistes estiment que la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ - 7,3 % en 2020 avant de rebondir à 3,9 % en 2021.

I-3) En France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19 :

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. Reculant de 5,9 % au premier trimestre de 2020, le PIB a chuté de 13,8 % au deuxième trimestre de 2020 suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai 2020.

Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire :

- l'hébergement et la restauration,
- la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique)
- et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au troisième trimestre de 2020 tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise (quatrième trimestre de 2019).

La croissance du PIB au troisième trimestre a permis de réduire la chute du PIB à 3,9 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations au quatrième trimestre a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre 2020, avec une réouverture des commerces fin novembre 2020 et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre 2020. Toutefois, compte tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre 2020 (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au deuxième trimestre de 2020.

La perte d'activité est attendue à - 4 % au quatrième trimestre de 2020 et à - 9,1 % en moyenne en 2020.

Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021 (désormais à 4,1 % contre 5,4 auparavant). Depuis le 2 janvier 2021, l'horaire du couvre-feu a été relevé à 18h progressivement dans toute la France.

I-3-1) En France : les lourdes conséquences de la pandémie sur le marché du travail :

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est impressionnant. Au premier semestre de 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié.

En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emplois a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emplois lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le deuxième trimestre de 2017 du quatrième trimestre de 2019. Le rebond du troisième trimestre de 2020 a toutefois permis de réduire les pertes d'emplois salariés à 295 000.

Cette destruction massive d'emplois ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT (Bulletin International du Travail). En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au premier semestre de 2020 passant de 8,1 % au quatrième trimestre de 2019 à 7,1 % au deuxième trimestre de 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait.

L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Au troisième trimestre de 2020, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès le mois de mars 2020 le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards d'euros (1,3 % de PIB). En 2021 il sera vraisemblablement supérieur aux 6,6 milliards d'euros prévus.

Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, les économistes estiment que le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à juin 2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de l'année 2022.

I-3-2) En France : d'importants soutiens économiques financés par emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a présenté en septembre 2020 un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2^{ème} confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les mesures de soutien mises en place précédemment.

I-3-3) En France : une inflation durablement faible :

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC français (mesurée par l'indice des prix à la consommation) a fortement baissé, passant de 1,5 % en glissement annuel en janvier 2020 à 0 % à partir de septembre 2020 (son plus bas niveau depuis mai 2016).

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde. La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août jusqu'à mi-décembre 2020, où il est remonté à 50 dollars boosté par le lancement des campagnes de vaccination.

Compte tenu des stocks de pétrole élevés et de l'abondance des réserves de l'OPEP par rapport à la croissance de la consommation mondiale, le prix du baril de Brent devrait rester modéré au premier semestre de 2021 avant de remonter progressivement et atteindre en moyenne 55\$/b en 2021 puis 62\$/b en 2022.

Après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) s'est élevée à 0,5 % en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années. Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7 % en 2021 et 0,6 % en 2022.

I-3-4) En France : un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4^{ème} projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre 2020 une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps. Les taux sont restés en territoire négatif jusqu'à l'échéance 10 ans.

II) les principales mesures relatives aux collectivités dans le cadre de loi de Finances pour 2021 :

Préambule :

La pandémie qui a bouleversé 2020 (avec pour impact, une série de lois de finances rectificatives tout au long de 2020) continue d'impacter fortement la loi de Finances pour 2021.

L'objectif principal de la LFI 2021 est de donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance, alors même que les mesures prises en faveur de la compétitivité des entreprises (acteurs économiques qui souffrent le plus de la crise) ont des effets de bord sur le secteur public territorial (baisse de 10 milliards € des impôts de production)

Hors crise sanitaire, les mesures de la LFI 2021 sont dans la continuité des lois de finances précédentes :

- gestion de la fin de la taxe d'habitation,
- mesures diverses de simplification...

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la LFI 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public puisque le secteur public représente 55 % des investissements nationaux.

L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour de grands thèmes :

- la transition énergétique et d'écologique,
- les nouvelles mobilités,
- la santé et le sport,
- et plus généralement de l'investissement au service :
 - o des acteurs économiques locaux,
 - o de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

II-1) Principaux impacts de la loi de Finances pour 2021

Les différentes mesures de la loi de Finances pour 2021 ainsi que les principaux enjeux sont détaillés ci-après et ne sont donc pas exhaustifs.

II-1-a) Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités en baisse : fin des dégrèvements de taxe d'habitation (TH) :

Les transferts financiers de l'Etat incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ces transferts atteignent **104 milliards €** dans la LFI 2021 à périmètre courant, en baisse de 10 % par rapport à la LFI 2020. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de taxes d'habitation (TH) puisqu'en 2021, le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat (- 13 Mds €) et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.

II-1-b) Les concours financiers de l'Etat (51,9 Mds €)

Les concours financiers d'un montant de **51,9 Mds €** totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT).

La mission RCT se compose à environ 90 % de quatre dotations :

- la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences,
- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

II-1-c) Les prélèvements sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales (43,4 Mds €) :

Les prélèvements sur recettes de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41 %).

Ils s'élèvent à **43,4 milliards € en 2021**, en augmentation de **5,2 % par rapport à la LFI 2020**.

- **Dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui est stable par rapport à 2020 avec un montant de 26,758 milliards €.**
- dont **6,546 milliards d'euros de Fonds de compensation sur la valeur ajoutée (FCTVA)** qui poursuit sa croissance (+ 9,1 %) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017.
- dont **2,905 milliards d'euros de compensations d'exonérations de fiscalité locale**. Ces compensations chutent (- 80 %) du fait de la mise en place de la réforme fiscale dès 2021 et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH.
- **dont 510 millions d'euros à destination du bloc communal sont prévus pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales subies en 2020**

Les impacts de la loi de Finances de 2021 et de la COVID-19 sont développés dans le rapport d'orientations budgétaires annexé à cette délibération.

Pour rappel, ce rapport, n'a pas vocation à se substituer au vote du budget primitif de 2021 où l'ensemble des recettes et des dépenses seront présentées.

À la suite de cet exposé, ces orientations sont soumises au débat du Conseil municipal.

Vu la présentation du rapport d'orientations budgétaire 2021 à l'assemblée délibérante ;

La Commission Finances du 15 février 2021 entendue ;

Intervention de Madame Asti-Lapperrière :

« Nous souhaitons remercier Monsieur Alirand, l'adjoint aux finances, et les services, bien sûr, qui ont préparé cet exercice, avec une approche à la fois plus précise et plus ouverte que ce que nous connaissions depuis longtemps à Écully. Donc, finies les lamentations, ça c'est une bonne nouvelle, nous faisons face aux réalités et aux incertitudes avec la tête froide. Vos arbitrages et vos choix sont clairement identifiés, et, pour plusieurs d'entre eux, ils sont tout à fait en phase avec le programme que notre équipe Écully Sereinement avait construit, par exemple, le retour à une ATSEM par classe ou hausse de l'effectif de la police municipale. Nous apprécions cet effort de planifier les investissements sur le temps du mandat et de piloter les budgets par délégation, si j'en crois ce qui nous a été expliqué en commission finances la semaine dernière. Tout cela contribue à plus de transparence, et nous attendons avec beaucoup d'impatience maintenant les détails de votre plan de mandat, et bien sûr de votre PPI. Globalement, les orientations budgétaires nous conviennent, à quelques réserves près. Les charges de personnel explosent, ce n'est pas une surprise, on a + 7 % si on compare à 2020, mais surtout + 13 % quasiment si on compare à 2019, et donc, nous l'avions souligné lors des deux votes des deux derniers budgets, nous allons payer cher maintenant les choix d'internaliser les ressources des deux équipements de la fin du mandat précédent, en l'occurrence le centre sportif et de loisirs et la Maison de la famille. Avec les 25 équivalents temps-plein supplémentaires qui étaient prévus, nous avons donc une traduction immédiate dans

notre budget en termes de charges de personnel, et pour longtemps si nous laissons les choses ainsi. Alors pourquoi ne pas lancer dès à présent une étude pour calibrer les possibilités de DSP pour les crèches et maison de retraite municipales ? Faire une étude ne veut pas dire décider avant d'avoir terminé cette étude, mais veut dire réfléchir à gérer autrement, avec les éléments d'analyse probants. Réfléchir à gérer autrement ne veut pas dire céder au privé, mais regarder toutes les solutions possibles pour recentrer la commune sur son cœur de compétences – en particulier l'école, la police, et l'état-civil – et veut aussi dire chercher à alléger la voilure sur les postes budgétaires que nous devons absolument contenir. Aussi, ce soir, nous voterons pour le DOB, mais attention, nous attendons des détails engageants au moment du budget pour pouvoir confirmer notre position. Nous souhaitons concrètement voir apparaître une ligne financière pour pouvoir lancer des études dès 2021 afin de pouvoir orienter éventuellement la gestion de ces équipements. De telles décisions ne peuvent se prendre à la légère, mais plus on attend le moment de les instruire et plus leur potentielle réalisation s'éloigne. Un mandat, ce n'est que 6 ans, donc nous disons qu'il faut lancer cela dès cette année. »

Monsieur Catineau remercie Monsieur Alirand pour la présentation des chiffres. Il commence son intervention par une question qui porte sur les dépenses de fonctionnement et le chapitre 14 au niveau des prélèvements et loi SRU, et voudrait savoir plus précisément ce qui se cache derrière ce jargon administratif.

Son groupe a eu du mal à se projeter au niveau du Budget, à la lecture de ce qui est proposé, pour deux raisons. La première est que le groupe de Monsieur Catineau ne se retrouve pas dans les orientations politiques de ce Budget, notamment en ce qui concerne la sécurité, et Monsieur Catineau a déjà eu l'occasion de souligner, dans des interventions précédentes, à quel point son groupe est défavorable à ce renforcement de la politique sécuritaire. La deuxième raison, c'est que, autant les postes d'ATSEM sont clairement identifiés, autant Monsieur Catineau ne comprend pas pourquoi des postes d'animateurs vacants ne sont pas budgétés alors que les élus ont voté lors du conseil municipal de décembre 2020, au niveau des Ressources Humaines, un certain nombre de postes vacants dans ce secteur, et pourquoi également n'est-il pas budgété, au niveau des projets, la rénovation du réfectoire de l'école du Centre. Monsieur Catineau a maintes fois rappelé l'urgence de rénover ce réfectoire. Il termine par une interrogation concernant le projet de transition écologique : au-delà de toutes les propositions sur lesquelles les élus ont été amenés à se prononcer depuis qu'ils sont en place, la prime vélo, etc..., Monsieur Catineau demande ce qui est mis derrière ce chiffre.

En conclusion, chacun l'aura compris, son groupe votera contre ce projet d'orientations budgétaires parce qu'il ne partage pas la même vision de la sécurité, parce que ce budget reste trop flou dans les perspectives que Monsieur Catineau vient d'énoncer, notamment les projets qui lui sont chers tels que l'animation ou encore le réfectoire de l'école du Centre.

Intervention de Monsieur Chevalayre :

« Je rejoins tout ce qui a été dit quant à l'intérêt des chiffres qui nous ont été présentés, quant à leur clarté, à la façon de s'y retrouver, dans ces comptes, et cela nous a permis notamment d'essayer de se projeter dans l'avenir et de voir au moins comment les choses peuvent évoluer. Une inquiétude cependant au niveau des investissements : nos craintes portent en particulier sur l'évolution du résultat de la section de fonctionnement, et, par voie de conséquence, ce qu'elle implique quant aux possibilités d'investissement pour l'avenir. Je ne veux pas reprendre tous les chiffres qui nous ont été présentés, ils étaient parfaitement clairs, simplement quelques points de repère de façon à étayer un peu mon argumentation. Si vous voulez, c'est clair, comme l'a très bien montré Monsieur Alirand, que l'année 2020 est une année un petit peu exceptionnelle et que, du fait de la crise sanitaire, toute comparaison significative sur l'évolution de la section de fonctionnement, il vaut mieux la prendre depuis 2019 à 2021, comme vous nous l'avez présentée. Alors, en ce qui concerne les recettes, il n'y a pas grand-chose à dire, elles sont stables, elles sont contenues à moins de 2 %. Il y a des diminutions qui sont liées à la baisse des produits de services, mais elles sont en partie compensées par la dotation de solidarité urbaine et l'augmentation des recettes fiscales, il n'y a pas de gros soucis de ce côté-là. En revanche, beaucoup plus inquiétant est le poste des dépenses puisque les dépenses de fonctionnement passent, en deux ans, de 14,8 à 16,5 millions d'euros, c'est-à-dire 1,7 million d'euros supplémentaire. La plus large part de cette dépense, c'est le coût des dépenses des charges de salaires du chapitre 12 pour 1,1 million d'euros, et l'on sait que ce genre de dépenses ne va jamais en diminuant, ne serait-ce que le glissement des carrières des personnels en place qui n'est jamais compensé lorsqu'il y a recrutement d'un jeune et que quelqu'un part à la retraite d'une part, et puis, comme il nous l'a été précisé, on sent que des postes liés à la sécurité de la police municipale n'ont pas été entièrement pris en compte en 2021 et vont grever le Budget 2022. Donc c'est une dépense qui ne peut aller qu'en augmentant malheureusement. Il faut rajouter à cela que tous les personnels qui ont été embauchés depuis deux ans, il y a du personnel technique, il y a la police, il y a les ATSEM, ce qui est une bonne chose

puisque toutes les classes de maternelle en sont pourvues, et puis il y a la redistribution sur le personnel d'entretien des services et des crèches. Tous ces services à la population, à l'exception du personnel des crèches, ne donnent pas lieu à des recettes correspondantes. Donc leur coût impacte complètement les budgets de la commune. Alors, je mets l'accent surtout sur les postes de personnels, on a vu aussi que le CCAS allait aussi contribuer à augmenter les dépenses dans l'avenir. Finalement, le résultat de tout cela, c'est que l'on a une augmentation des dépenses de fonctionnement qui a pour effet de ramener de 2,76 à 1,34 millions d'euros le résultat de fonctionnement, or, comme vous le savez, c'est ce résultat de fonctionnement qui alimente notre capacité à financer l'avenir à travers le budget d'investissement. Ainsi, au mieux, et en supposant que cette tendance à la hausse, je ne vais pas dire reste contenue parce qu'on sait qu'elle ne le sera pas, mais en espérant qu'elle soit la plus faible possible, et en tenant compte de ce que 2020 a apporté un petit excédent par report du budget de fonctionnement sur les autres dépenses, on peut grosso modo estimer que sur l'ensemble du mandat, on va dégager quelque chose de l'ordre de 8 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement. En clair, le compte n'y est pas quant aux 15 millions d'investissements qui sont prévus. Il manque donc, si je ne me trompe pas, une contribution de l'ordre d'au moins 7 millions d'euros. Alors comment est-ce que l'on peut trouver ces 7 millions supplémentaires ? Eh bien, écoutez, je rappelle quand même que c'est une situation qui est quand même assez nouvelle sur Écully, parce qu'il suffit de remonter de très peu d'années en arrière pour voir qu'il y avait des excédents des recettes sur les dépenses qui se situaient aux environs de 3 millions voire même un petit peu plus, si bien que, sur la durée du mandat, 3 millions par an, cela représente des budgets d'investissement qui avoisinaient les 20 millions à peu près, donc on est sur une tendance dans laquelle cette possibilité de financement va en diminuant, et c'est ça vraiment qui nous inquiète. On va dire qu'il va manquer 7 millions, je suis sûr que c'est plutôt un peu plus. Où les trouver ? C'est clair que des subventions seront demandées, seront recherchées, mais ce n'est pas être pessimiste que de dire qu'elles ne suffiront pas pour atteindre le résultat espéré. Alors vous nous avez dit que vous ne vouliez pas augmenter les impôts, bon, on sait que les seules possibilités, c'est de les augmenter, mais c'est aussi de faire appel à l'emprunt, et c'est aussi d'augmenter le prix des services, donc c'est soit chacune de ces possibilités, soit toute combinaison possible de ces 3 possibilités. En clair, si vous voulez, la situation financière de la commune devient, me semble-t-il, de plus en plus délicate du fait de cette diminution qui va continuer, de sa capacité d'autofinancement et toutes charges supplémentaires, on en a déjà évoqué toute à l'heure mais, par exemple, ne serait-ce que la charge d'une dette, si jamais il était fait appel à l'emprunt, ne va encore faire que la réduire. En conclusion, il me semble que le Budget que vous nous avez présenté ce soir initie une tendance qui est dangereuse si on se projette dans l'avenir, et qu'en diminuant notre capacité d'investissement, on hypothèque notre avenir. Cela nous conduit à vous poser deux questions. La première, elle a déjà été évoquée, et je crois, Monsieur Alirand, que vous avez presque déjà répondu en disant qu'on en parlerait la prochaine fois, mais quelle est, de façon détaillée, le programme d'investissement annoncé ? Après près d'une année de mandat, il n'est pas bon pour la transparence démocratique que ce programme d'investissement ne soit pas encore affiché. Et puis, notre deuxième et dernière question, c'est que compte-tenu de l'analyse un peu sommaire que nous venons de développer, comment comptez-vous financer ce programme d'investissement ? »

Madame Gardon-Chemain voudrait d'abord remercier Monsieur le Maire pour la manière, la méthode utilisée. Elle précise que l'ensemble des élus du groupe majoritaire a participé à l'élaboration de ce budget, cela a été un travail ardu, et c'est un budget qu'elle estime construit et responsable. Madame Gardon-Chemain reconnaît qu'il y a eu une période budgétaire fleurissante pendant un temps, mais elle pense que chacun comprend que la situation moins fleurissante d'aujourd'hui n'est pas du fait de l'équipe majoritaire actuelle, qui ne fait malheureusement qu'hériter d'une situation compliquée liée aux choix des gouvernements successifs. Elle précise que l'équipe majoritaire hérite également d'un bâti qui n'est pas en bon état, et, certes la commune n'a pas de dette, mais un bâti en mauvais état, c'est une dette, surtout lorsque se profilent les décrets tertiaires. Madame Gardon-Chemain dit qu'il n'y avait pas, dans le programme de l'équipe majoritaire, de nouveaux équipements prévus pour le mandat à venir, contrairement à ce qui a été fait durant le mandat précédent, et c'est heureux, car cela aurait signifié de nouvelles charges de fonctionnement. Madame Gardon-Chemain veut bien admettre que la remise à niveau du bâti au niveau thermique n'est pas un programme très réjouissant, et l'équipe majoritaire aurait largement préféré mettre cet argent dans des choses plus attractives, mais elle se réjouit que les élus en place soient des élus responsables. Et, en tant qu'adjointe à la transition écologique, elle voulait vraiment remercier ce soir ses collègues majoritaires, les autres collègues qui soutiendront ces choix, ainsi que Monsieur le Maire d'avoir fait le choix courageux de lui donner les moyens de son action.

Monsieur Alirand remercie également ses collègues ; il y a effectivement eu un travail conséquent, réalisé tout d'abord par le service finances, et aussi une nouvelle manière de fonctionner au niveau de l'exécutif et de tous les élus de la majorité en général. La situation est complexe, l'avenir est incertain, et l'équipe majoritaire essaie de trouver de nouveaux outils de pilotage de la trajectoire financière pour garder les équilibres importants sur la commune.

Monsieur Alirand remercie ensuite Madame Asti-Lapperrière de voter pour ce DOB, c'est toujours un signe positif. Il partage entièrement ses remarques et précise que l'exécutif va accompagner de façon accentuée les chefs de services en charge des différentes délégations dans les choix et les décisions d'achat. Sur le fait de lancer des études de DSP autour des maisons de retraite et des crèches, Monsieur Alirand pense qu'il y a là un sujet effectivement, et que cela fera partie des discussions qu'il y aura au sein de la commission finances.

Pour répondre à Monsieur Catineau sur la loi SRU, Monsieur Alirand précise que cette loi impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, mais qu'Écully ne paie pas de pénalités parce qu'elle a un nombre suffisant de ce type de logements, et elle a même ces dotations de solidarité urbaine qui viennent l'aider. Monsieur Alirand regrette que Monsieur Catineau vote contre ce budget car trop flou, mais il tient à lui dire qu'un budget, de base, ce ne sont que des hypothèses, il l'a évoqué en commission et il aurait pu apporter à Monsieur Catineau des précisions s'il avait été présent. Une grosse partie du budget concernant l'Éducation sera détaillée le mois prochain au moment du vote du Compte Administratif et Monsieur Catineau pourra voir qu'une part importante des investissements sera dédiée à l'Éducation.

Monsieur Alirand remercie Monsieur Chevalyre d'avoir constaté une certaine clarté. C'est effectivement ce qu'essaie de faire l'équipe majoritaire qui n'a pas de chiffres à cacher. Il constate, comme Monsieur Chevalyre, que le chapitre 12 prend de plus en plus d'importance, c'est effectivement un chapitre qui est très difficilement maîtrisable, et ce sont plutôt des revalorisations qui se produisent d'année en année. En ce qui concerne les 7 millions qui manquent sur les 8 millions que Monsieur Chevalyre évoque sur l'excédent budgétaire, l'équipe majoritaire a retenu à peu près les mêmes hypothèses, effectivement ce chiffre de 8 millions devrait correspondre à l'excédent budgétaire de la commune, et, pour détailler grosso modo, il y a des reports du mandat précédent, il y aura également certainement un recours important à des demandes de subventions. Monsieur Alirand tient juste à préciser que, dans les 7 millions, la commune n'a pas retenu le recours à l'emprunt. L'équipe municipale a cette logique, même si elle ne ferme pas la porte, et Monsieur Alirand s'est déjà exprimé sur les réserves face à un emprunt qui grève l'avenir. La commune a donc encore ce « parachute » de recours à l'emprunt si elle n'arrivait pas à boucler son budget sur ce mandat.

Pour le programme d'investissement détaillé, il est quasiment terminé et Monsieur Alirand dit à Monsieur Chevalyre qu'il faudra attendre le mois prochain pour les détails. Ce qu'il faut retenir, c'est que l'équipe majoritaire a vraiment voulu donner ce soir une trajectoire financière. De gros investissements ont déjà été réalisés sur le mandat précédent, avec de très grosses infrastructures, il n'y en aura pas de nouveaux sur ce mandat. Ce à quoi il va falloir faire attention, c'est maîtriser les dépenses de la commune, et donc cela va passer par des maîtrises des dépenses en fluides notamment, par des rénovations énergétiques qui sont contraintes par la loi au niveau national, et par une vraie volonté politique locale. Monsieur Alirand demande à Monsieur Chevalyre de patienter encore quelques semaines pour avoir le programme détaillé d'investissement.

Monsieur le Maire se réjouit de la teneur de ce débat. Il y a un terme qui est revenu dans toutes les interventions concernant la transparence dont a voulu faire part l'équipe majoritaire dans ce débat d'orientations budgétaires, les chiffres ont été livrés, expliqués. Monsieur le Maire veut saluer le travail qui a été accompli à la fois par l'adjoint aux finances, par les services, Monsieur le chef du service des finances, et aussi par un certain nombre d'élus qui s'y sont penchés, et Monsieur le Maire a eu vent des débats particulièrement intéressants qui ont pu avoir lieu lors de la commission finances. Chacun a pu le noter, la nouvelle équipe essaie d'évoluer pour donner toujours plus de lisibilité aux documents budgétaires pour justement traduire les choix et les orientations politiques qui sont les leurs, et c'est important pour l'équipe parce que ces choix politiques, ils sont clairement assumés, et, effectivement, si l'on regarde les grandes masses qui viennent générer les augmentations des budgets de fonctionnement, elles sont clairement assumées. Oui, Monsieur le Maire et son équipe ont décidé de mettre 110 000 euros de plus sur l'entretien des bâtiments municipaux chaque année, et Monsieur le Maire a tendance à penser d'ailleurs que c'est du fonctionnement qui est en réalité un petit peu de l'investissement parce que cela permet de maintenir le patrimoine à niveau et de prolonger sa durée de vie d'autant. Oui, le 012 augmente aussi de manière significative parce que cela traduit là encore des choix politiques faits très récemment, et Monsieur le Maire et son équipe assument pleinement le choix de recruter massivement des policiers municipaux. Ils revendiquent avec tout autant de fierté le fait d'avoir recruté des ATSEM pour mettre

une ATSEM dans chaque classe maternelle. Effectivement, la réalité budgétaire suit et cela a un impact sur les finances de la commune. Tout comme le budget de fonctionnement est aussi impacté par les choix qui ont été faits, et Monsieur le Maire les assume aussi puisqu'il était premier Adjoint sous le précédent mandat, lorsqu'il a été décidé de faire des choix en matière de Site sportif et de loisirs, notamment avec l'internalisation du Centre de Loisirs ou la création de la Maison de la Famille. Oui il y a des frais de fonctionnement inhérents, et Monsieur le Maire croit qu'il était important de les avoir en tête au moment d'aborder ce mandat. Donc oui, ce Débat d'orientations budgétaires est bâti sur la transparence et la mise en œuvre de choix politiques assumés qui ont un impact sur les frais de fonctionnement de la commune.

Le deuxième sujet qui est tout aussi important, et Monsieur le Maire l'avait dit pendant la campagne, c'est que l'on entre dans une période où il va falloir de plus en plus optimiser, et Loïc Alirand le disait à l'instant, sur ce mandat, la commune n'aura pas de multiples nouveaux bâtiments parce qu'elle a déjà de très, très beaux équipements aujourd'hui, et que l'heure est plutôt à l'optimisation qu'à la construction de nouveaux bâtiments. Là aussi, c'est un choix qui est assumé, qui est revendiqué, et les élus d'opposition en auront la traduction concrète lors de la présentation du plan de mandat dans quelques semaines. Monsieur le Maire souhaite cultiver cette transparence et l'assumer. Le patrimoine communal aujourd'hui représente 54 000 m², et 54 000 m² de bâtiments à entretenir, cela a forcément un coût en fonctionnement. Donc, oui, ce mandat sera un mandat d'optimisation et non pas un mandat où la commune livrera de gros investissements au fil des années. Et puis, chacun l'aura compris, il y a vraiment une volonté de l'équipe majoritaire de se positionner sur une trajectoire pluriannuelle parce que le contexte actuel est rempli d'incertitudes, et, dans ce cadre-là, Monsieur le Maire croit qu'il est important d'essayer de définir une trajectoire qui soit à la fois ambitieuse et responsable. C'est un petit peu comme ça que Monsieur le Maire résumerait ces orientations budgétaires, parce que, quand il explique qu'en plus des investissements du début de mandat qui sont le reliquat du précédent mandat, la commune va investir en plus 15 millions d'euros, oui, c'est un choix politique fort. Et surtout que l'équipe majoritaire le fera sans augmenter les impôts, c'est un engagement qui sera tenu et Monsieur le Maire aime à le rappeler, cela fait partie quelque part de l'identité de la commune, et la nouvelle équipe s'inscrit dans ce cadre-là dans une vraie continuité par rapport à ces dernières années. Monsieur le Maire va essayer d'œuvrer très fortement sur ce qu'il a déjà eu l'occasion d'appeler la culture de la ressource. Il va falloir aller chercher davantage de financements, de moyens, et l'on peut voir à l'heure actuelle que l'État est en train de déployer un plan de relance très ambitieux, l'Union européenne également, et Monsieur le Maire croit que dans ce cadre-là, Écully a vocation à aller chercher des financements partout où c'est possible, et ce d'autant qu'elle a des spécificités à faire valoir. Quand il échange avec le représentant de l'État sur le département, Monsieur le Maire aime à dire qu'Écully est une commune de 18 500 habitants avec 7000 étudiants, c'est peu commun et c'est une fierté pour la commune, mais forcément cela génère aussi un certain nombre de charges de centralité, et cela mérite, selon Monsieur le Maire, le soutien et l'accompagnement de l'État, de la Région, de la Métropole. L'équipe majoritaire est également en train de travailler sur la PPI, la programmation pluriannuelle des investissements, et là aussi, la commune va être très ambitieuse pour aller rechercher le maximum de financements pour pouvoir mener à bien un certain nombre de projets.

Une fois qu'il a dit tout cela, Monsieur le Maire dit à Monsieur Chevalerey qu'il partage son analyse, que tout lui sera détaillé dans les prochaines semaines, mais que l'équipe majoritaire a quelques idées assez précises sur la manière dont elle pourra arriver à boucler ce plan de financement de 15 millions d'euros. Monsieur le Maire va aller au-delà de ce qu'évoquait toute à l'heure Madame Geoffroy, et dit que si, par bonheur, la situation économique venait à se rétablir plus tôt que prévu, si l'on retrouvait un peu plus de dynamisme sur les recettes, à ce moment-là, l'équipe majoritaire ne s'interdira pas d'amplifier encore la dynamique qu'elle souhaite inculquer notamment sur la transition écologique, sur l'éducation et sur la tranquillité publique et la sécurité sanitaire. Donc, chacun le voit, le cap est affiché, en toute transparence, et avec la volonté d'avoir des investissements qui traduisent des grandes priorités politiques que la nouvelle équipe affirme depuis le début du mandat et sur lesquelles Monsieur le Maire ne doute pas qu'ils seront nombreux à se retrouver. Il sera question d'éducation, beaucoup de transition écologique et aussi beaucoup de tout ce qui fait la qualité de vie de la commune, qu'il s'agisse de la redynamisation d'un certain nombre d'espaces publics, de la manière dont la ville pourra accompagner un certain nombre d'acteurs sportifs et culturels. Monsieur le Maire redit qu'un énorme travail de fond a été réalisé par toute l'équipe, dans un contexte pas évident parce qu'il est compliqué actuellement de se réunir, de passer de longs moments ensemble dans des réunions en mode séminaire, donc cela n'aide pas, mais, pour autant, la commune n'est pas en retard. Monsieur le Maire lisait dans le journal ces dernières semaines un certain nombre de comptes-rendus de débats d'orientations budgétaires d'autres communes, et force est de constater que sur la plupart des communes des territoires de l'Ouest lyonnais, les plans de mandat

n'ont pas encore été dévoilés, ils sont en cours de finalisation, et donc, Écully sera au rendez-vous au printemps avec une présentation qui sera faite à l'ensemble des élus.

Enfin, un sujet que Monsieur le Maire ne veut pas éluder et qui a été évoqué par Madame Asti-Lapperrière et son groupe, il confirme que la commune doit se poser la question aujourd'hui de la meilleure manière de rendre un service public de qualité à meilleur coût. Monsieur le Maire croit que c'est le défi qui est celui de l'ensemble des élus, et, là encore, il ne faut rien s'interdire, il y a différents modes de gestion qui sont envisageables. Là-dessus, son équipe fera preuve de plein de dogmatisme et il leur appartiendra de travailler pour voir quels sont les modes de gestion les plus vertueux pour offrir ce service de qualité au meilleur coût.

Monsieur le Maire remercie en tout cas les élus d'opposition pour leurs contributions fort utiles au débat de ce soir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour.

- Dit que, par son vote, le Conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires 2021 et de l'existence d'un rapport sur la base duquel s'est tenu le débat ;

Par 27 voix pour et 6 voix contre (Groupe Ecully pour tous et Groupe Ecully Naturellement).

- Adopte les orientations budgétaires telles que présentées dans le rapport d'orientations budgétaires présenté en séance.

POINT N° 5 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES ACHATS DE GAZ ET D'ELECTRICITE

RAPPORTEUR : Loïc ALIRAND

En tant que consommatrices d'électricité et de gaz naturel pour leurs besoins propres, les collectivités publiques sont particulièrement concernées par les transformations du paysage énergétique et l'ouverture des marchés, entérinée par la fin des tarifs réglementés pour les clients non domestiques.

Il est devenu obligatoire d'appliquer la procédure juridiquement requise par la réglementation en matière de marchés publics (liberté d'accès à la commande publique et égalité de traitement des candidats, transparence des procédures, etc.) à des achats jusqu'à présent effectués dans le cadre du monopole légal de fourniture, aujourd'hui supprimé.

Dans ce contexte, ses statuts lui permettant, le Syndicat de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLY), lui-même acheteur d'électricité et de gaz, a proposé de constituer un groupement de commandes, dont il est le coordonnateur, ayant pour objet la passation, la signature et la notification de marchés de fourniture d'électricité, de gaz et de services associés, l'exécution des marchés restant à la charge de chaque membre du groupement.

Ce groupement permet ainsi aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Ainsi, le SIGERLY, par délibération du Comité syndical du SIGERLY N°C-2017-06-14/20 en date du 20 septembre 2017, a approuvé une convention de groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de gaz et de services associés.

Par délibération n°2017-062 en date du 8 novembre 2017, la Commune d'Ecully a souscrit à cette convention.

Les modalités principales de fonctionnement arrêtées dans ladite convention étaient les suivantes :

- Le groupement est constitué à titre permanent pour l'achat d'électricité et de gaz, sans limitation de durée ;

- Le groupement de commandes est ouvert aux communes adhérentes au SIGERLy et à toutes communes du département du Rhône, ainsi qu'à leurs CCAS (*Centre communal d'action sociale*) et éventuellement les EPCI (*Établissements publics de coopération intercommunale*), syndicats mixtes, auxquels elles adhèrent ;
- La procédure de passation utilisée est conforme à la réglementation en vigueur au jour du lancement de l'accord-cadre ;
- La Commission d'appel d'offres du groupement est celle du SIGERLy ;
- Les missions de coordination, conseil et autres tâches techniques et administratifs nécessaires à la passation des accords-cadres sont menées à titre gratuit ; seul le remboursement des coûts de fonctionnement du groupement est défini forfaitairement dans la convention ;
- Chacun des membres règle ses commandes, à hauteur de ses besoins ;
- Le coordonnateur, à savoir le SIGERLy, est habilité à représenter le groupement en cas de litiges non résolus par la voie amiable.

La Commune d'Écully a ainsi pu, en étant membre de ces deux groupements de commandes :

- Bénéficier des prix et des services associés liés à un volume important d'électricité et de gaz acheté ;
- Disposer de l'expertise du groupement, notamment pour la complexité des marchés d'énergies qui nécessite une sécurisation technique et juridique optimale des procédures d'appel d'offres ;
- Conserver la gestion et l'exécution de ses contrats d'électricité et de gaz.

Aujourd'hui, fort de son expérience dans la coordination de groupements de commandes, le SIGERLy a choisi de faire évoluer la convention d'adhésion aux groupements de commandes d'achats d'énergies afin de faciliter les adhésions et la rendre encore plus opérationnelle.

A ce titre, lors de son comité syndical en date du 09 décembre 2020, le SIGERLy a adopté dans sa délibération C-2020-12-09/12 une nouvelle convention de groupement.

Les évolutions majeures ayant présidé à la mise à jour de cette convention concernent les points suivants :

- L'ouverture de la composition du groupement à toute structure publique œuvrant pour l'intérêt général quelle que soit sa forme juridique ;
- L'ouverture des adhésions à de nouveaux membres en cours d'exécution de marchés, dans le respect de l'équilibre économique des marchés ;
- La mise à jour du mandat pour la collecte des données des points de livraison, notamment l'ajout des adhésions aux portails d'échanges de données d'ENEDIS et GRDF.

Les autres dispositions de la convention signée initialement demeurent inchangées.

La Commune devra s'acquitter d'une participation forfaitaire annuelle d'un montant de 400 € pour la fourniture d'électricité et de 0,06 €/habitants pour la fourniture de gaz.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'adhérer à cette nouvelle convention de groupement de commandes pour l'achat de gaz, d'électricité et des services associés.

Pour rappel, une convention de groupement à caractère permanent a été conclue entre la Commune d'Écully, en tant que coordonnateur, et le CCAS d'Écully, par délibération n°2020-083 en date du 18 novembre 2020. L'achat de gaz et d'électricité entrant dans le périmètre de cette convention, l'adhésion de la Commune d'Écully à la convention de groupement d'achats avec le SIGERLy, vaudra adhésion du CCAS d'Écully.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité syndical du SIGERLy (Syndicat des énergies de la Région Lyonnaise) N°C-2020-12-09/12 en date du 09 décembre 2020 ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes ;

La Commission Finances du 15 février 2021 entendue ;

Monsieur Catoire trouve que ce projet encourage clairement une ouverture à la concurrence au niveau de l'électricité et du gaz, donc son groupe ne votera pas pour un projet qui va fragiliser EDF qui est déjà bien malmené.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

Par 31 voix pour et 2 voix contre (Groupe Ecully pour tous).

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes pérenne pour la passation d'accords-cadres pour la fourniture d'électricité, de gaz et de services associés, coordonné par le SIGERLY dans les conditions essentielles décrites ci-avant ;
- Valide la convention de constitution du groupement de commandes ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commandes ainsi que tout avenant éventuellement et tous documents afférents nécessaire à l'exécution de ladite convention.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits en dépenses, chapitre 011 article 611 du budget principal 2021 et suivants de la Commune.

RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES GENERALES :

POINT N° 6 : **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POLE FUNERAIRE PUBLIC – METROPOLE DE LYON**

RAPPORTEUR : Denise MAIGRE

La ville d'Écully, par délibération n° 2017-035, en date du 28 juin 2017 a adhéré à la Société Publique Locale (SPL) « pôle funéraire public – Métropole de Lyon », afin de permettre aux Écullois de pouvoir bénéficier de l'accès à un service public économiquement avantageux pour les opérations funéraires. Cette adhésion apporte également une mise en concurrence compétitive pour la ville d'Écully dans le cadre de la mise en œuvre des opérations relatives aux concessions.

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités locales, précise que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an.

Le rapport de l'année 2019 a été présenté au Conseil d'administration de la Société Publique Locale pôle funéraire public – Métropole de Lyon le 11 décembre 2020, puis a été transmis à chaque collectivité actionnaire pour une présentation en Conseil municipal.

Le rapport présente le bilan financier ainsi que l'activité de l'année 2019.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1524-5 ;

Vu la délibération n°2017-035, du 28 juin 2017 ;

La Commission Ressources Humaines du 11 février 2021 entendue ;

Le groupe de Monsieur Catineau prendra acte de ce rapport annuel tout en émettant le point de vigilance qui s'impose vis-à-vis des dettes de cet organisme qui montre des chiffres assez impressionnants au niveau des déficits en résultat net. Il rappelle que la commune a déjà eu à éponger une dette l'an passé de 2 760 euros, et il ne faudrait pas que la commune ait à chaque fois à éponger les dettes de cet organisme. C'est la raison pour laquelle le groupe de Monsieur Catineau s'interroge sur la possibilité d'un éventuel changement d'organisme au niveau du pôle funéraire.

Monsieur Chevaleyre souhaite rappeler, avant de développer ce qu'il y a à voir autour de son fonctionnement, que ce pôle funéraire rend un service de qualité qui est apprécié, et que, de ce point de vue-là, c'est une satisfaction pour la commune. Malgré tout, cela n'empêche pas de prendre en considération l'aspect un peu catastrophique de ses finances. Ce pôle funéraire a été créé en 2017, et, au bout de deux ans, il avait consommé la quasi-totalité de son capital de 600 000 euros. Il a eu alors la bonne idée de demander un audit au cabinet Deloitte qui a rendu un rapport plutôt encourageant en disant qu'il pensait que le marché devait permettre, si le pôle funéraire prenait les bonnes décisions, de rétablir la situation. Le cabinet Deloitte a ciblé tous les postes de fonctionnement, que ce soit l'appel à la sous-traitance, que ce soit la gestion des personnels, la gestion des agences, l'utilisation des moyens, la synergie des agences, tout y est passé, c'est donc bien qu'il y avait des doutes quant à savoir si l'équipe en place avait les moyens de se remettre en question au point de rétablir la situation. Au mois de janvier 2019, quand Deloitte a rendu son rapport, il prévoyait que le déficit prévisible pour 2019 serait de 827 000 euros. Il n'en a pas été ainsi et c'est un bon signe. Le cabinet Deloitte prévoyait que la bonne gestion devait pouvoir conduire à rétablir la situation et il envisageait que pour l'année 2021, soit au bout de deux ans, le résultat puisse être positif au niveau de 236 000 euros. Monsieur Chevaleyre souligne que l'écart entre les deux, c'est quand même un million d'euros, ce qui veut dire que sur un budget de l'ordre de 7 millions d'euros, il était possible, avec une bonne gestion, de récupérer un million d'euros de résultat. Monsieur Chevaleyre souligne à quel point cela est impressionnant quant à la mauvaise utilisation de l'argent public qui a été faite, et c'est bien de cela qu'il faut se préoccuper, même en sachant que le mauvais fonctionnement de ce pôle n'a eu aucun impact sur les finances de la commune. Monsieur Chevaleyre avait noté, dans le document proposé par Madame Maigre, qu'il y avait déjà sur 2019, à la fin de l'année, 653 000 euros de déficit alors que Deloitte prévoyait 827 000 euros au milieu de l'année, au mois de juin. L'on pouvait voir là un signe de redressement. De la même façon, Monsieur Chevaleyre a noté, toujours dans le document annexé, que la directrice a été licenciée au mois de novembre 2019, ce qui laisse à penser que son mode de management y était pour quelque chose. La question que Monsieur Chevaleyre se pose, c'est que l'on est maintenant en 2021, il n'y a pas de résultat quant à 2020, mais Madame Maigre en a fait état et a parlé d'un résultat positif de 60 000 euros. Deloitte prévoyait normalement pour 2020 un résultat négatif de 263 000 euros, ce qui veut dire qu'il semblerait que malgré l'aspect pessimiste sur lequel Monsieur Chevaleyre avait conclu son intervention au mois de septembre, l'équipe du pôle funéraire a pu se remettre en question. Monsieur Chevaleyre demande à Madame Maigre si elle peut confirmer que le pôle funéraire est maintenant sur la bonne voie et qu'il va dégager des bénéficiaires sans plus avoir à faire appel à l'argent public pour son bon fonctionnement.

Madame Maigre dit qu'effectivement il y a eu un rendu du cabinet Deloitte pour 2020. Suite aux préconisations de ce dernier, il a été mis en évidence des problèmes de recouvrement, et, de ce fait, la fonction financière a été réintégrée. En ce qui concerne les problèmes de gestion de personnel, il y a eu une réduction de 70 à 65 agents et également une reprise du personnel mis à disposition par les villes de Lyon et de Villeurbanne, soit une reprise de 11 salariés, ce qui a fait baisser la masse salariale du pôle funéraire pour 2020. Il y a eu également une baisse d'absentéisme de 50 % en 2020 grâce à une démarche RPS. Une animatrice qualité a été recrutée, il y a eu une réduction du nombre de véhicules, et enfin une baisse du recours à la sous-traitance. Pour 2020, il était prévu un déficit de 100 000 euros, or les chiffres sont à + 60 000, donc le pôle est sur la bonne voie. Sur 2021, il est prévu la mise en place d'un ERP, et pour 2021 et 2022, la mise en place d'une démarche qualité.

Pour répondre à Monsieur Catineau sur la dette qui a due être époncée par la Ville, Madame Maigre tient à préciser que la commune n'est pas perdante car elle bénéficie de ce fait de tarifs très intéressants au niveau des reprises administratives (la commune en fait une trentaine par an). Le pôle funéraire est le moins cher par rapport à d'autres organismes et Écully est largement gagnante dès la première reprise administrative.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, par 33 voix pour.

- Prend connaissance des éléments du rapport annuel 2019 de la Société Publique Locale « pôle funéraire public – Métropole de Lyon ».

POINT N° 7 : **PLAN DE FORMATION 2021-2023 AU PROFIT DES AGENTS DE LA VILLE ET DU CCAS**

RAPPORTEUR : Denise MAIGRE

La ville d'Écully s'est engagée avec volontarisme dans une démarche en matière de formation en s'appuyant sur un premier plan de formation triennal. Arrivant à échéance en 2020, un nouveau plan de formation intégrant la trajectoire de la nouvelle équipe municipale est proposé.

Le Plan de Formation est un outil stratégique visant à concilier les demandes des agents au regard des priorités définies par la collectivité. Il ne s'agit pas de proposer une compilation d'offres de formations sur lesquelles se positionneraient les agents.

Le plan de formation permet à une collectivité de structurer la formation de ses agents. Il traduit de manière concrète et opérationnelle la politique de formation de la collectivité en tenant compte des orientations stratégiques définies par les élus ainsi que des besoins de professionnalisation des agents et des services.

Cet outil s'inscrit dans le cadre global d'une gestion prévisionnelle des emplois en prenant en compte l'évolution permanente des compétences des agents pour qu'elles répondent aux nouvelles exigences de leur environnement professionnel.

Le plan de formation est également l'occasion d'impulser une réelle dynamique laquelle contribuera à l'enrichissement du dialogue social, tant au niveau des agents que de leur encadrement direct.

Le plan de formation de la ville d'Écully sera institué pour une durée de 3 ans et applicable à compter du 1^{er} mars 2021.

Les axes prioritaires définis sont les suivants :

- 1 – accompagnement des fonctions d'encadrement,
- 2 – prise en compte des mutations, appui aux changements,
- 3 – mise en conformité avec les obligations réglementaires,
- 4 – mise en conformité avec les obligations santé et sécurité,
- 5 – formations individuelles afin de renforcer la professionnalisation/technicité des agents,
- 6 – mise en œuvre d'une GPEEC au sein de la collectivité,
- 7 – amélioration du bien-être au travail,
- 8 - poursuite de la politique de prévention,
- 9 – amélioration des pratiques en matière de recrutement.

Les propositions d'actions qui le composent pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains des agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de l'organisation et des éventuelles sollicitations.

Concernant le règlement de formation, il s'agit d'un outil pédagogique et organisationnel, permettant notamment de communiquer en interne sur la formation.

Il souligne l'engagement de la collectivité en faveur de la formation des agents, informe les agents (droits et devoirs en matière de formation, enjeux du plan de formation, acteurs de la formation...) et définit en amont les « règles du jeu ».

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 12 novembre 2020 ;

La Commission Ressources Humaines du 11 février 2021 entendue ;

Le groupe de Monsieur Catineau votera évidemment pour cette délibération qui encourage la formation pour le personnel municipal, néanmoins il souhaite attirer l'attention de Madame Maigre sur le fait que des formations existaient auparavant avec le CNFPT, notamment dans le domaine de l'animation, essentiellement réservé aux animateurs périscolaires. Il demande son point de vue à Madame Maigre sur ces formations proposées par le CNFPT et profite de cette délibération parce qu'il pense qu'il serait souhaitable que la commune essaie de développer la formation de ce personnel encadrant les enfants.

Sa deuxième question porte sur le camembert de l'annexe 5, la répartition par filières sur l'année 2019 où Monsieur Catineau n'arrive pas à voir le pourcentage correspondant à la filière animation. Il demande à Madame Maigre de bien vouloir le lui préciser.

Madame Maigre répond à Monsieur Catineau que les formations CNFPT, notamment au niveau de l'animation, sont des formations gratuites. La délibération de ce soir concerne les formations payantes, donc il est évident que les formations CNFPT pour l'animation, la petite enfance, se poursuivent sur la base du volontariat des agents.

En ce qui concerne le pourcentage correspondant à la filière animation, Madame Maigre n'a pas le détail des chiffres sous les yeux, mais elle pourra le faire passer ultérieurement à Monsieur Catineau.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour.

- Approuve le plan de formation 2021-2023 ainsi que le règlement de formation ;
- Dit que les crédits nécessaires seront ouverts annuellement aux budgets 2021 et suivants de la commune, au chapitre 012.

POINT N° 8 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Denise MAIGRE

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

1^{ère} proposition

Un adjoint technique exerçant ses missions en crèche à mi-temps effectue une heure de travail complémentaire chaque midi pour assurer la réchauffe des plats servis aux enfants.

Compte tenu de la récurrence de cette mission, il convient d'intégrer ce temps de travail dans la durée du contrat, c'est-à-dire de passer à une durée hebdomadaire de 22h30 au lieu de 17h30.

Pour ce faire, il convient de modifier le tableau des effectifs en faisant évoluer dans le temps d'emploi du poste dans les mêmes conditions de temps.

2^{ème} proposition

Une Directrice de crèche a fait valoir une demande de temps partiel, laquelle a été acceptée par l'autorité territoriale. Afin d'assurer une continuité de la direction de l'établissement, il est proposé de compenser ce temps sur le poste d'infirmière, adjointe de la directrice.

Il convient de faire évoluer le temps du poste à temps non complet actuellement à 60% en un poste à temps non complet à hauteur de 70%

3^{ème} proposition

Afin de mettre en place les politiques territoriales en matière d'environnement, d'énergie, de mobilité et de transition écologique, il convient de créer un poste à temps non complet 17,5h hebdomadaires de chargé de mission développement durable, et de l'ouvrir aux grades d'attaché ou d'ingénieur territorial.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

La Commission Ressources Humaines du 11 février 2021 entendue ;

Le groupe de Monsieur Catineau votera pour cette délibération technique, simplement, il profite de ce tableau des effectifs pour interroger Madame Maigre sur la situation au niveau des postes d'animateurs dans les écoles, parce que chacun sait que ces postes sont toujours un peu précaires et que la situation est un petit peu tendue sur le périscolaire.

Monsieur le Maire a bien compris la passion qui est celle de Monsieur Catineau pour la filière animation et les postes d'animateurs. En revanche, il pense que ce type de questions a sa place en commission, il rappelle que c'est pour cela que les commissions existent et qu'elles sont réunies très régulièrement, justement pour pouvoir aborder dans le détail ces sujets-là. Ils sont importants, certes, mais ils relèvent vraiment de la commission. Si Monsieur Catineau fait ce débat en conseil municipal, cela va devenir très laborieux et compliqué pour tout le monde.

Le groupe de Monsieur Le Normand, qui a déjà évoqué les augmentations d'effectifs dans les points précédents, est très attentif au suivi des charges de personnel qui est le premier budget de la commune. Il souhaite donc simplement bien comprendre quels sont les missions et les projets du chargé de mission développement durable et demande à Madame Maigre d'éclairer son groupe sur ce point.

Madame Maigre laisse la parole à Madame Gardon-Chemain qui sera plus à même de répondre à la question de Monsieur Le Normand.

Madame Gardon-Chemain dit que pour mener une politique, il faut en avoir les moyens et que la municipalité n'avait pas, jusqu'à maintenant, de compétences spécifiques ni même d'actions spécifiques. L'équipe majoritaire a un choix politique ambitieux, pluriannuel, avec un thème chaque année que la municipalité va développer au fur et à mesure du mandat, et, pour ce faire, Madame Gardon-Chemain a demandé à obtenir un poste pour un chargé de mission. Elle n'a cependant pas eu tout ce qu'elle désirait, Madame Gardon-Chemain n'a obtenu qu'un mi-temps, et elle souhaite bon courage à cette personne au vu de la charge de travail qui l'attend.

Madame Gardon-Chemain conclut en disant que l'écologie, ce n'est pas le tout d'en parler, il y a le feu à la planète, et maintenant, Écully prend ses responsabilités.

Monsieur le Maire complète en disant qu'en fait, ce poste demande des compétences très particulières que l'on ne trouve pas forcément aujourd'hui dans les postes classiques, d'où l'idée d'aller chercher un profil un petit peu différent, qui soit capable d'accompagner les nombreux projets que la commune a en la matière.

Pour revenir à la question de Monsieur Catineau, Madame Maigre dit qu'il aurait effectivement fallu qu'il pose sa question en commission ou tout au moins la poser en amont à Madame Maigre afin qu'elle puisse préparer la réponse, surtout lorsqu'il s'agit de faire un état en nombre sur les différents secteurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

Par 29 voix pour et 4 abstentions (Groupe Ecully Naturellement).

- Approuve les propositions du tableau des effectifs ci-dessus ;

A l'unanimité, par 33 voix pour.

- Dit que les crédits nécessaires seront ouverts aux budgets 2021 et suivants de la commune, au chapitre 012.

TRANSITION ECOLOGIQUE MOBILITE ET INNOVATION

POINT N° 9 : MISE A DISPOSITION D'UN CHARGE DE PROJET ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU PROJET NATURE

RAPPORTEUR : Agnès GARDON-CHEMAIN

La commune d'Écully, la Métropole de Lyon et les communes de Dardilly, de Charbonnières-les-Bains et de La-Tour-de-Salvagny mettent en œuvre depuis le 13 novembre 2006 une politique de gestion et de valorisation d'un espace naturel et agricole remarquable, sur le site des Vallons de Serres, des Planches et de la Beffe. Le site a d'ailleurs fait l'objet d'un classement par décret du 25 septembre 2020.

Ce site est inscrit dans le réseau des Projets nature, et celui des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Les objectifs conduits par ces deux politiques sont similaires, à savoir la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des habitats naturels et leur ouverture au public.

Dans le cadre de la convention délibérée en Conseil municipal du 16 décembre 2020, il est prévu que le poste de chargé de mission soit mise à disposition de chaque commune signataire à raison d'une demi-journée par semaine afin de réaliser les action du projet nature.

La mise à disposition est conclue pour une durée d'un an renouvelable 2 fois pour la même durée soit un maximum de 3 ans.

Les missions qui seront confiées au chargé de projet environnement seront les suivantes :

- Mise en œuvre des rendez-vous de la nature :
 - Les ramassages citoyens des déchets.
 - Les actions de nettoyage du Bois de Serre.
 - Les animations dans les Espaces naturels sensibles.
 - Les ateliers de pratique pour les particuliers (jardinages – paillage – gestion des eaux de pluie).
 - Organisation et participation à la fête du printemps, évènement annuel
- Mise en valeur et protection des plans/cours d'eau de la ville :
 - Reconquérir les cours d'eau, berges, ripisylves et les plans d'eau de la ville en les protégeant ainsi qu'en les valorisant notamment en améliorant leur entretien.
 - Travail sur les étangs municipaux et les campus.
- Sensibilisation à la gestion différenciée des espaces verts dans les milieux forestiers

La Commission Transition écologique – Mobilité - Innovation du 10 février 2021 entendue ;

Monsieur Jacquemont signale que, dans le cadre de la convention, il n'est pas précisé qu'il s'agit d'une demi-journée par semaine. Il a également déduit que cette personne était à 80 %, Madame Gardon-Chemain va sûrement le lui confirmer, parce que, sinon, il y a une petite erreur dans le ratio et la Ville paierait plus si elle est à temps plein que cette demi-journée où elle serait mise à disposition. Monsieur Jacquemont invite donc Madame Gardon-Chemain à être vigilante avant la signature de la convention.

Madame Gardon-Chemain dit qu'elle va regarder cela avec attention. La convention est la même sur les quatre communes et elle signalera cela à Dardilly qui l'a rédigée. Elle confirme également à Monsieur Jacquemont que ce chargé de projet environnement sera bien à 80 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour.

- Approuve la mise à disposition d'un chargé de projet environnement à hauteur d'une demi-journée par semaine ;
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la gestion de cette mise à disposition dont la convention ;
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2021.

**POINT N° 10 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA METROPOLE DE LYON SUR
LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE
GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

RAPPORTEUR : Denise MAIGRE

Le service d'élimination des déchets a été transféré à la communauté urbaine de Lyon par la loi n°66-1069 du 31 décembre 1966.

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2018 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets et modifiant le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 prévoit l'obligation pour les collectivités ou EPCI exerçant une compétence dans le domaine de la gestion de l'élimination des déchets d'établir un rapport annuel technique et financier sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et dispose dans son article 2 que ledit rapport doit être présenté par le maire à son conseil municipal et porté à la connaissance du public

Ce rapport est mis à la disposition du public, en mairie, aux heures habituelles d'ouverture. Le public est avisé de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2224-17-1 et D 2224-1 et suivants, et l'annexe XIII du CGCT,

Vu la loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966 relative à la Communauté Urbaine de Lyon ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (LOI MAPAM) ;

Vu la délibération n° 2020-0302 du conseil de la Métropole de Lyon en date du 14 décembre 2020 ;

Vu le rapport annuel 2019 de la Métropole de Lyon sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

La Commission Transition écologique – Mobilité - Innovation du 10 février 2021 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, par 32 voix pour.

- Prend connaissance des éléments du rapport annuel 2019 de la Métropole de Lyon sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- Prend acte de sa mise à disposition au public.

POINT N° 11 : **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA METROPOLE DE LYON SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

RAPPORTEUR : Agnès GARDON-CHEMAIN

Les services publics de l'eau et de l'assainissement ont été transférés à la communauté urbaine de Lyon par la loi n°30 janvier 66-1069 du 31 décembre 1966.

Les compétences de la communauté urbaine de Lyon ont été transférées à la Métropole de Lyon, par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015 ;

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, dispose que ledit rapport doit être présenté par le maire à son conseil municipal et porté à la connaissance du public.

Ce rapport est mis à la disposition du public, en mairie, aux heures habituelles d'ouverture. Le public est avisé de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2224-17-1 et D 2224-1 et suivants, et l'annexe XIII du CGCT,

Vu la loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966 relative à la Communauté Urbaine de Lyon ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (LOI MAPAM) ;

Vu la délibération n°2020-0298 du conseil de la Métropole de Lyon en date du 14 décembre 2020 ;

Vu le rapport annuel 2019 de la Métropole de Lyon sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;

La Commission Transition écologique – Mobilité - Innovation du 10 février 2021 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, par 33 voix pour.

- Prend connaissance des éléments du rapport annuel 2019 de la Métropole de Lyon sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;
- Prend acte de sa mise à disposition au public.

EDUCATION ET HANDICAP :

POINT N° 12 : **RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE**

RAPPORTEUR : Brigitte RAMOND

En application de l'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, toutes les communes de plus de 5 000 habitants sont tenues de créer une Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées (CCA) et de réunir cette instance.

Cette Commission exerce plusieurs missions :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Elle développe les actions menées en faveur des personnes en situation de handicap ;
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal ;
- Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

La Commission communale pour l'accessibilité s'est réunie le 25 janvier 2021. Le présent rapport tient compte de l'avancement de la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu l'article L2143-3, modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009, du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

La Commission Éducation et Handicap du 8 février 2021 entendue ;

Le groupe de Monsieur Le Normand est assez en phase avec Madame Ramond puisque l'intervention qu'il avait préparée reprend un certain nombre de points. A titre personnel, Monsieur Le Normand avoue être très touché par l'accompagnement qu'a fait la Ville d'Écully sur le jeune Amaury, porteur de trisomie, dont il pensait qu'il était en phase de passer le BAFA. Savoir qu'il l'a même obtenu, c'est franchement une belle histoire.

Monsieur Le Normand dit que beaucoup de choses ont été faites, mais qu'il en reste encore beaucoup à faire, en particulier sur les bâtiments communaux, également les trottoirs. Une très bonne idée a été soulevée lors de la commission, c'est de se déplacer physiquement sur des lieux et de faire un peu des commissions délocalisées, ce qui lui paraît être une excellente idée à mettre en œuvre.

Quelqu'un lui a soufflé aussi une idée, que Monsieur Le Normand trouve intéressante, c'est le cinéma adapté avec des choses qui pourraient être mises en place telles que des séances avec un son beaucoup moins fort, avec une lumière en partie laissée allumée, avec un personnel formé pour des personnes d'une sensibilité un peu particulière. Cela peut être un projet à mettre en œuvre, Monsieur Le Normand pense qu'Écully a tous les moyens pour le faire.

Madame Ramond ajoute aussi le facile à lire et à comprendre pour les personnes qui ont des difficultés, et trouve qu'il serait bien de pouvoir simplifier certains documents de façon à ce qu'ils soient bien visibles, comme cela a été fait lors des dernières élections.

Monsieur le Maire croit que collectivement, les élus ne peuvent que se réjouir de la manière dont les choses se passent au sein de cette commission, cela donne tout son sens à leur mission d'élus locaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour.

- Prend acte du rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2020.

POINT N° 13 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES POUR L'ACQUISITION DE PURIFICATEURS D'AIR POUR LES ECOLES ELEMENTAIRES D'ECULLY

RAPPORTEUR : Brigitte RAMOND

La qualité de l'air intérieur dans les locaux et en particulier dans les établissements scolaires est un des enjeux de santé publique.

Les purificateurs d'air ont pour objectif d'assainir l'air d'une pièce. Ils permettent d'éliminer, ou du moins de diminuer, la présence de particules, de polluants chimiques ou biologiques comme les virus et les bactéries.

Leur utilisation dans la lutte contre la Covid-19 est nouvelle et correspond à la découverte récente d'une transmission possible du virus par les aérosols présents dans l'air.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes propose un plan de soutien financier auprès des communes qui souhaitent acquérir des purificateurs d'air. Les conditions sont les suivantes :

- L'aide régionale aux communes est calculée sur la base de 80% du montant TTC de l'opération d'acquisition,
- Le montant TTC peut comprendre l'acquisition de(s) purificateur(s), les frais d'acheminement et d'installation ainsi que l'acquisition de 2 kits de filtres par purificateur,
- L'aide régionale est plafonnée à 1 800 € par établissement scolaire,
- S'agissant d'une aide à l'investissement, la subvention ne peut pas être inférieure à 500 €.

La commune d'Ecully a fait le choix d'acquérir 8 purificateurs d'air produits localement sur Ecully, et dont les filtres sont fabriqués en Auvergne-Rhône-Alpes. Ils sont installés dans les restaurants scolaires de chaque groupe scolaire.

Le montant de l'acquisition s'élève à 2 219,86 € TTC, ce qui porte l'aide à 1 775,88 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2334-42,

La Commission Education et Handicap du 8 février 2021 entendue ;

Le groupe de Monsieur Le Normand votera bien sûr pour cette demande de subvention, mais il a néanmoins quelques questions. Il demande tout d'abord confirmation que les enfants des écoles privées soient concernés par cette délibération. Il demande ensuite des éclaircissements sur l'incident qui a eu lieu à l'école du Centre fin janvier et où plusieurs enfants ont été victimes de malaises, et si cela a un lien avec les purificateurs qui ont été installés en même temps. La troisième question est un peu plus connexe, puisque Monsieur Le Normand est sûr qu'il n'y a pas de problématique de qualité de l'air à la crèche Trotinette, mais il semble que les enfants ne puissent pas sortir profiter de l'air extérieur dans l'attente d'une palissade. Monsieur Le Normand voudrait savoir quand le problème sera réglé.

Monsieur le Maire confirme que les enfants des écoles privées sont concernés et auront des purificateurs d'air. S'agissant de l'incident de l'école du Centre, cela fait l'objet d'une question diverse qui va être posée juste après, donc si Monsieur Le Normand en est d'accord, Monsieur le Maire lui répondra en détail à ce moment-là.

Enfin, concernant la crèche Trottinette, les services sont en train de trouver la solution pour que les enfants puissent à nouveau sortir. Il s'agit en fait d'un problème de sécurité, puisqu'avec Vigipirate, on ne peut pas laisser sortir les enfants à cause de l'état actuel de la clôture. Il faut donc trouver la solution technique, et Monsieur le Maire a travaillé ce matin encore avec les services pour que tout puisse être réglé dans les prochains jours et que les enfants de la crèche puissent effectivement profiter pleinement des extérieurs de ce bel équipement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour.

- Sollicite un soutien financier auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'acquisition de purificateurs d'air ;
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à la mise en place de ce dossier ;
- Dit que la subvention accordée sera imputée sur le chapitre 13, subvention d'investissement.

AUTRE :

POINT N° 14 : **COMMUNICATION PAR LE MAIRE DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

RAPPORTEUR : Le maire,

Je vous informe des décisions prises par Monsieur Sébastien MICHEL, maire, en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020, donnant délégation pour toutes les attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, depuis la séance du 16 décembre 2020 :

- Décision n° 20-101 :** Accord-cadre à bons de commande – Contrôle et entretien des aires de jeux 2018-2021 – Avenant n°3
- Décision n° 20-102 :** Accord cadre à bons de commande – Prestations de restauration collective des écoles maternelles et élémentaires et de l'accueil de loisirs de la Ville – Avenant n°3
- Décision n° 20-103 :** Marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables – Maintenance du système de gestion de la billetterie informatisée du contrôle d'accès de la piscine municipale d'Ecully pour la période 2021-2023
- Décision n° 20-104 :** Accord cadre à bons de commande – Travaux de mise à niveau, fourniture et installation du système de vidéo protection urbaine dans le cadre de l'extension des points de surveillance sur le territoire communal (2019-2021) – Avenant n°1
- Décision n° 20-105 :** Accord cadre à bons de commande – Restauration petite enfance – Avenant n°3
- Décision n° 20-106 :** Marché public sans publicité ni mise en concurrence préalable - Mission de maîtrise d'œuvre en matière d'infrastructure pour la mise en place de dispositifs de vidéo protection urbaine sur la commune d'Ecully
- Décision n° 20-107 :** Marché public à procédure adaptée (MAPA) – Prestations de sécurité incendie (SSIAP1) pour la salle de spectacle « Espace Écully » de la commune d'Ecully pour la période 2020-2024
- Décision n° 20-108 :** Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable – Acquisition de CD, textes-lus et vinyles pour les bibliothèques municipales des communes de Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Limonest regroupées au sein du Réseau ReBOND pour la période 2021-2023
- Décision n° 20-109 :** Marché public à procédure adaptée (MAPA) – Entretien et gardiennage du cimetière d'Ecully 2021-2024
- Décision n° 20-110 :** Convention de mise à disposition de la piscine municipale et des personnels municipaux à la ville de Champagne-au-Mont-d'Or

- Décision n° 20-111 :** Convention de mise à disposition de la piscine municipale et des personnels municipaux à la ville de Dardilly
- Décision n° 21-001 :** Bail mixte – Locaux sis 4 rue Pierre Baronnier à Ecully
- Décision n° 21-002 :** Avenant à la convention de cession de droits entre la ville d'Ecully et Lyon BD pour deux expositions présentées du 8 au 24 janvier 2021, au Centre Culturel d'Ecully
- Décision n° 21-003 :** Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable – Prestations de surveillance liées aux mesures sanitaires prises dans le cadre de la gestion de la COVID-19
- Décision n° 21-004 :** Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable – Acquisition et maintenance d'un dispositif de verbalisation électronique et de ses matériels associés
- Décision n° 21-005 :** Marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable – Mission d'accompagnement pour la réalisation de travaux d'isolation de réseaux hydrauliques de chauffage et d'eau chaude sanitaire sur les groupes scolaires du Centre et des Cerisiers dans le cadre du dispositif CEE (Certificat d'Economie d'Energie)
- Décision n° 21-006 :** Contrat de prêt d'œuvres de Jean-Yves DUBOS, association Rose des Vents, pour une exposition à la Médiathèque du 2 au 25 février 2021

Monsieur Catineau voulait simplement profiter de ce dernier point avant les questions orales pour annoncer à l'ensemble des élus qu'il va quitter la ville d'Ecully pour Paris, pour des raisons professionnelles. La séance de ce soir est sa dernière séance et Monsieur Catineau va céder sa place à Monsieur Jérôme François. Monsieur Catineau tient à dire que cette fonction d'élu l'a passionné, cela a été très enrichissant. Jérôme François aura aussi à cœur d'accomplir ces missions et de continuer le travail avec Patricia Garcia dans l'opposition constructive.

Monsieur Catineau remercie l'ensemble des élus et leur souhaite une excellente continuation sur la gestion de cette belle commune qu'est Ecully.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Catineau, notamment pour son engagement ces dernières semaines dans son rôle de conseiller municipal. Il lui souhaite bien évidemment bon vent, à titre personnel, pour la suite. Monsieur Catineau a fait preuve de beaucoup de détermination dans l'exercice de son mandat et durant la campagne, et toujours dans un cadre respectueux. Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal accueilleront avec plaisir son successeur lors de sa prochaine installation.

Le groupe de Monsieur Le Normand relève tout d'abord de manière un peu amusée que leurs questions et interrogations lors du conseil municipal de décembre ont été visiblement pertinentes puisque la décision n° 2020-096 a été annulée.

Monsieur Le Normand veut surtout parler ce soir de la décision n° 21-003 concernant le gardiennage. S'il s'agit d'agents de sécurité qui sont sur le marché, Monsieur Le Normand propose à Monsieur le Maire une piste d'économie assez immédiate puisque, au vu des expériences personnelles de son groupe, cette mesure semble pour le moins inutile. Mais Monsieur Le Normand n'est pas sûr qu'il s'agisse là uniquement du gardiennage de marché.

Monsieur le Maire dit qu'il s'agissait bien, lors de la gestion des flux, d'avoir un agent de sécurité. Cela fait aussi partie des protocoles qui permettent de maintenir le marché dans de bonnes conditions, notamment vis-à-vis des obligations légales qui sont celles de l'État. Monsieur le Maire rappelle que la commune a été très vigilante pour maintenir ce marché, et effectivement la mise en place d'agents de sécurité permettait cela. Après, il s'agit d'un marché conclu sans montant minimum et avec un montant maximum, donc la commune n'y aura recours que si nécessaire. Il n'a effectivement pas échappé à chacun que ces dernières semaines, les choses se passaient mieux, les gens s'autodisciplinent. Monsieur le Maire regarde donc cela de près avec Nathalie Bruneau, qui est l'adjointe en charge, et ils s'autorisent à tout moment d'arrêter puisqu'il n'y a pas d'obligation particulière en la matière.

Questions diverses

Première question de Madame Asti-Lapperrière :

« Alors que nous sommes en période de préparation budgétaire et potentiellement dans un exercice de PPI sur le mandat, nous nous étonnons que si peu de commissions se soient réunies pour préparer, partager, construire les différents projets de chaque délégation, en particulier le Sport, l'Urbanisme, la Famille-Enfance-Jeunesse, le Développement économique sont particulièrement absents des débats. Ne croyez-vous pas qu'il serait nécessaire de réunir ces commissions pour travailler tous ensemble ? Ces adjoints n'ont-ils rien à partager avec les membres du conseil ou ne peuvent-ils pas réunir les commissions pour partager l'impact de la crise sur les activités qu'ils pilotent ? »

Monsieur le Maire rappelle qu'un plan de mandat, c'est bien la traduction du programme politique de l'équipe qui a remporté les élections municipales, et Monsieur le Maire et son équipe y travaillent depuis plusieurs mois déjà. Bien entendu il va de soi qu'il correspondra et reprendra les grandes priorités que Monsieur le Maire et son équipe ont portées, à savoir l'éducation, la transition écologique, la sécurité et la préservation du cadre de vie. Il sera à l'image de la gestion que l'équipe majoritaire souhaite porter pour Écully : ambitieux et responsable. Pour autant, Monsieur le Maire rassure Madame Asti-Lapperrière, l'idée est bien qu'il y ait un débat, et ce sera tout l'objet des commissions qui vont intervenir avant le vote du Budget, et Monsieur le Maire va même au-delà puisqu'il propose à l'ensemble des élus d'organiser une commission générale avant le prochain conseil municipal afin de donner justement une présentation détaillée de ce plan de mandat qui permettra d'en discuter et d'en débattre collectivement.

Deuxième question de Madame Asti-Lapperrière :

« Un incident sanitaire important a eu lieu le 28 janvier à l'école du Centre. Quinze élèves des classes de CM1 et CM1-CM2 ont été incommodés et pris de vomissements de façon simultanée à 13H15. Pouvez-vous nous donner le résultat des investigations ? »

Réponse de Madame Ramond :

« Le 28 janvier dernier, effectivement, une quinzaine d'enfants scolarisés à l'école du Centre ont été pris de vomissements juste après le repas de midi.

Les services de pompiers, police, vétérinaires ont immédiatement été alertés et se sont rendus sur place avec les services de la Ville et les élus pour prendre en charge les élèves dont les symptômes se sont heureusement rapidement estompés. Le médecin du SAMU n'a pas jugé utile de les faire hospitaliser et a préconisé un retour en classe l'après-midi même ou un repos à domicile pour ceux qui le souhaitent. Le médecin du SAMU a conclu dans son rapport, et après examen, à une gastro-entérite fulgurante, et non une intoxication alimentaire. Dès 15H30, Monsieur le Maire a envoyé un mail à l'ensemble des parents dont les élèves sont inscrits à la cantine afin de leur donner toutes les informations dont il disposait.

Parallèlement, à sa demande expresse, les services vétérinaires et l'identité judiciaire ont réalisé des prélèvements pour analyser les différents aliments servis lors du repas. Le rapport des services vétérinaires conclut à une absence d'anomalie sur tous les aliments analysés et souligne le très bon respect des différentes étapes sanitaires. La thèse de la gastro-entérite fulgurante est ainsi retenue, et ce phénomène a été observé dans plusieurs communes courant janvier.

Enfin, le rapport décrit la situation sanitaire de l'école du Centre comme très satisfaisante, et nous veillons à ce qu'elle se maintienne à ce niveau d'exigence élevé. »

Pour compléter et être tout à fait transparent, Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à ce que le rapport soit communiqué aux parents d'élèves dont les enfants sont inscrits à la cantine.

Troisième question de Madame Asti-Lapperrière :

« Nous avons été interpellés par l'Association Syndicale Libre des Jardins d'Arcadie, regroupant des habitants du chemin du Moulin Carron. La modification de la ligne C6 n'est pas du tout compensée par la ligne 89. Pouvez-vous nous dire si vous entendez soutenir leur démarche auprès du Sytral ou si leur combat vous semble perdu d'avance ? A l'heure où les transports alternatifs à la voiture doivent être mobilisés, quelles solutions imaginez-vous ? »

Réponse de Madame Gardon-Chemain :

« Je vous remercie de nous donner l'occasion de préciser une nouvelle fois notre point de vue sur ce dossier, d'autant plus que j'ai répondu par écrit au syndicat de cette copropriété. Depuis des années, nous nous battons pour améliorer la desserte du Campus. Nous avons particulièrement regretté que, malgré nos demandes insistantes, cette amélioration n'ait pas été mise en place suffisamment tôt pour éviter le départ de l'EM. Que de fois suis-je intervenue en conseil de Métropole, lors du dernier mandat, certainement plus d'une fois par an sur ce sujet. L'ensemble du groupe dans lequel je siégeais soutenait fermement Écully, ne manquant pas de rappeler cette question en commissions. Monsieur Rivalta puis Monsieur Passi m'ont reçue, rien ne bougeait... Après le coup de tonnerre du directeur de l'EM annonçant le départ d'Écully, et avec l'arrivée d'un nouveau président à la Métropole et une nouvelle présidente au Sytral, ce dossier a enfin bougé, le détournement de la ligne C6 a été imaginé afin de répondre à notre attente légitime, mais, manifestement, le Sytral souhaitait agir en faisant des économies... Immédiatement, j'ai alerté sur le fait que les Écullois ne devaient pas faire les frais de ce tour de passe-passe (je vous invite à regarder ma « superbe » intervention au conseil de Métropole du 18 mars 2019, elle est encore en ligne). Madame Fouziya Bouzerda m'a assurée, en privé, que ce ne serait pas le cas, les Écullois ne seraient pas défavorisés, et j'ai obtenu, à ce moment-là, l'intensification de la ligne 89 avec la mise en place de bus doubles et des horaires plus rapprochés. Lors de la mise en place à la rentrée du nouveau tracé de la ligne C6, nous avons poursuivi, Monsieur le Maire et moi-même, dans notre demande de la mise en place de ce qui a été prévu par le SCOT dès 2010, et nous persistons à dire que cette solution du transfert de la ligne C6 ne doit être que transitoire. Nous espérons être mieux écoutés que nous ne l'avons été par le passé, et croyez-bien en notre détermination dans l'intérêt des Écullois. »

Quatrième question de Madame Asti-Lapperrière :

« Le commerce de chocolat Place de la Libération a fermé ses portes définitivement le 25 janvier. Quels sont vos projets en matière de développement du commerce de centre-ville ? Avez-vous réfléchi aux moyens pour préempter ce local et pour éviter l'installation d'une énième agence immobilière ? Quand aurons-nous un manager de centre-ville pour nous aider à organiser l'offre et la dynamique ? Qu'allons-nous faire du local commercial 11 rue Tramier dont nous avons voté l'achat à la Métropole en novembre 2020 ? Beaucoup de moyens peuvent être mobilisés auprès de la Métropole de Lyon pour nous aider, quand allons-nous les solliciter pour soutenir une démarche volontariste ? »

Madame Escoffier-Caby répond que l'équipe majoritaire est très attachée à maintenir une offre commerciale qualitative de proximité en centre-ville. La commune mène une politique volontariste et la préemption du local Sabottine en est la preuve. Sur le dossier de la chocolaterie, il n'a pas été possible de préempter puisqu'il s'agissait uniquement d'une cession de bail commercial, et non de la vente d'un fonds de commerce. La commune a présenté plusieurs porteurs de projets au propriétaire, et celui-ci s'est tourné vers le plus offrant, en l'occurrence une agence immobilière. Sur le poste de manager de centre-ville, Madame Escoffier-Caby répond que la commune est actuellement en pleine discussion avec la Métropole. Elle conclut en disant que la commune met bien entendu tout en œuvre pour garantir une offre de commerce de proximité diverse et de qualité, en centre-ville comme sur l'ensemble du territoire de la commune, en utilisant les moyens mis à disposition.

Première question de Monsieur Jacquemont :

« Nous n'avons pas reçu de compte-rendu du dernier conseil municipal du 16 décembre dernier et de celui d'avant me semble-t-il. Nous nous étonnons de cette évolution qui semble aller à l'encontre d'un bon fonctionnement démocratique. Nous vous demandons de nous expliquer cette évolution et de rétablir la transmission des comptes-rendus en version complète. »

Comme le disait Monsieur le Maire, et il comprend mieux maintenant vu les annonces de Monsieur Catineau, la municipalité a besoin, pour pouvoir mettre un procès-verbal dans la liasse et au vote, d'avoir la signature du Maire et du secrétaire de séance, et, Monsieur Catineau étant secrétaire de séance et introuvable ces derniers jours, la municipalité n'a pas pu lui faire signer les procès-verbaux. Monsieur le Maire ne doute pas qu'il va très vite les signer avant de repartir pour Paris afin que la municipalité puisse les diffuser très prochainement, les mettre en ligne et accessibles au public afin que chacun puisse en prendre connaissance dans les meilleures conditions.

Deuxième question de Madame Laforêt-Protière :

« Nous souhaiterions revenir sur la lettre d'une résidente de l'Ehpad Louise Coucheroux qui a été publiée le 26 janvier sur la page Facebook des bons plans partagés des habitants d'Écully, et qui a ensuite été relayée par Le Progrès le 7 février, et qui témoigne de ce qu'elle endure d'isolement depuis que les mesures sanitaires sont en vigueur dans les Ehpad. Alors, je la cite : « plus personne à qui parler, plus de gestes de tendresse, le développement d'un sentiment de terreur face à cette misère relationnelle qui altère son état psychique ». Après 7 mois d'hospitalisation durant lesquels elle explique qu'elle a pu bénéficier d'une relative liberté « intelligente », elle redoute de retrouver sa « prison mortelle » où elle ne pourra voir ses enfants qu'une demi-heure au parloir, elle redoute de renouer avec la peur, la douleur, la solitude et l'angoisse, sans aucune perspective d'amélioration.

Depuis la publication de ce témoignage bouleversant, comme vous l'avez qualifié, Madame la conseillère déléguée à la Santé et à la Solidarité, dans votre réponse sur les bons plans partagés des habitants d'Écully, nous nous interrogeons sur les mesures qui ont pu être prises pour améliorer le sort des résidents de la maison de retraite Louise Coucheroux d'Écully ? »

Madame Deschamps dit qu'effectivement, la situation sanitaire est préoccupante pour nos aînés, et que la commune a, depuis le début de la crise, mis en place de nombreuses mesures pour améliorer la situation des aînés qui vivent au sein de la résidence autonomie. C'est vrai, Madame Deschamps a trouvé le témoignage de la dame, à laquelle fait référence Madame Laforêt-Protière, bouleversant. Elle l'a effectivement dit comme cela sur la page Facebook qui semble être la source d'information du groupe de Madame Laforêt-Protière sur ce qui se passe dans la commune. Madame Deschamps va lire à l'ensemble du conseil une réponse à cet article qui a été faite par Monsieur Jean-Philippe Daublain, président du conseil de la vie sociale de la résidence autonomie Louise Coucheroux.

Lettre de Monsieur Daublain :

« Je suis moi-même résident de la résidence autonomie Louise Coucheroux depuis 3 années, et j'en suis le représentant, élu par les résidents, au Conseil de la Vie Sociale.

J'ai lu avec grande attention l'article que vous avez écrit et publié dans Le Progrès ce dimanche 7 février 2021 après avoir rencontré une des résidentes, Madame Frénéat. Après 7 mois d'absence due à une très grave maladie, elle retrouve enfin son appartement.

Je l'ai accueillie et je l'ai trouvée mieux physiquement, mais très pessimiste. Je ne veux rentrer dans aucune polémique stérile, mais j'aimerais vous donner un point de vue différent que partagent avec moi beaucoup d'autres locataires de la résidence. Il est vrai que notre retraite de la vie active, hors de nos familles, n'est pas facilitée par le climat de consignation dû à la pandémie qui sévit dans le monde, en France et à Écully. Hélas, les personnes âgées ne sont pas les seules atteintes : jeunes, travailleurs, commerçants, enseignants, soignants, sportifs, artistes, etc...subissent des contraintes très dommageables.

Que nous reste-t-il :

- Une espérance de vie meilleure. Nous la partageons en grande solidarité avec les résidents. Nous trouvons ensemble chaleur et amitié.
- Une reconnaissance du cœur pour celles qui nous accompagnent nuit et jour : madame la déléguée à la Solidarité, la directrice de l'établissement, le personnel soignant et les aides extérieures, infirmières et aide-ménagères.
- Des animations quotidiennes qui nous permettent de nous voir et de garder foi en l'avenir.

Ce serait avec grand plaisir que j'aimerais avoir un entretien avec vous pour pouvoir dire à vos lecteurs qu'il y a, avec l'espoir et avec l'amour, une issue heureuse. Je suis admiratif du grand courage dont font preuve tous les jours les résidents et le personnel de la résidence Coucheroux. Il faut que vos lecteurs sachent que les personnes âgées sont encore capables de croire en la vie. »

Madame Deschamps ajoute, pour information, que les résidents et les personnels de l'Ehpad qui le souhaitent, soit 28 personnes, ont été vaccinées les 19 janvier et 9 février, et que, grâce à la mobilisation de Madame Moreau, la directrice de Louise Coucheroux et d'elle-même, 66 résidents et personnels de la résidence autonomie et de l'accueil de jour ont pu recevoir la première dose du vaccin Pfizer le 11 février, la seconde dose étant programmée pour mardi prochain. Madame Deschamps tient à souligner que c'est l'une des rares résidences autonomie de la Métropole – cela lui a encore été confirmé hier par le vice-président de la Métropole Monsieur Blanchard – à avoir déjà profité de la vaccination. Les résidences autonomie ne rentraient pas dans le

dispositif de vaccination des Ehpad et des Unités long séjour. Les vaccinations de toutes les résidences autonomie sur la Métropole ne commenceront au plus tôt que le 15 mars. A Écully, le 15 mars, Madame Deschamps dit que le protocole en vigueur à la résidence Coucheroux pourra être assoupli car les personnes auront été vaccinées depuis plus de 15 jours.

Troisième question de Monsieur Jacquemont :

« On voulait vous alerter, suite à une séquence sur le journal de France 3 qui a souligné une certaine absurdité relative au non financement du Centre de Soins pour Animaux Sauvages du Lyonnais, qui est porté par l'association Hirondelle, et qui, de ce fait, rencontre des difficultés financières. Pour mémoire, on a tous l'obligation d'apporter dans une association agréée les animaux sauvages blessés ou les jeunes qui tombent du nid, et donc on ne peut pas les traiter nous-mêmes. Si on ne le fait pas, on est soumis à une amende. Et donc, ce centre agréé, il est aujourd'hui basé à Saint-Forgeux dans le Rhône, il accompagne près de 8000 animaux par an, et il n'a aucun financement pérenne. Ce centre propose et invite les collectivités à s'engager dans un financement durable de 10 centimes par an et par habitant, ce qui fait pour notre commune Écully moins de 2 000 euros. Est-ce qu'on pourrait envisager qu'Écully soutienne durablement cette structure d'intérêt majeur pour la biodiversité ? »

Madame Gardon-Chemain rappelle, comme cela a été dit pendant le débat d'orientations budgétaires, que l'équipe majoritaire est très attachée à la non explosion des dépenses de fonctionnement, et qu'à force d'ajouter des petites sommes, c'est l'adjoint aux finances qui ne va pas être content. Elle rappelle également que l'équipe majoritaire est très attachée à la biodiversité et que son action présente et à venir devrait ravir le groupe de Monsieur Jacquemont. En effet, le travail de la LPO a été, dès cette année, renforcé, avec la convention sur cinq ans qui a été votée dans cette assemblée. De nouveaux sites « réserve LPO » ont ainsi été créés. Les services, et Madame Gardon-Chemain leur rend hommage, travaillent de manière efficace et dans une trop grande discrétion sur ce sujet, et l'équipe majoritaire a l'intention de le mettre en valeur. La biodiversité sera le thème de l'année de la transition écologique 2023, mais Madame Gardon-Chemain dit que la municipalité ne va pas attendre 2023 sans rien faire sur cette thématique. Dès à présent, elle a eu l'occasion de le dire en commission, Madame Renard et Monsieur Salva travaillent avec Horizon d'Ailes et la LPO afin de répondre à l'appel à projet de la Métropole sur l'ABC de la biodiversité. Cet ABC, si la commune est retenue, sera un précieux outil stratégique pour la mise en place d'une politique ambitieuse en matière de biodiversité à Écully, à laquelle l'équipe majoritaire souhaite associer l'ensemble des Écullois.

Madame Gardon-Chemain conclut en disant que c'est bien de regarder FR3, mais que l'on peut regarder Écully aussi.

La séance est levée à 22h15.

Fait à Écully, le 01 JUIN 2021

La secrétaire, 

Sylvie LAFORÊT-PROTIÈRE

Le maire, 
Sébastien MICHEL